

Rapporteur général en charge du Plan, des schémas et de l'évaluation : M. Patrice BOUDET

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) du Conseil régional, présenté pour la seconde fois sous cette forme intégrant plusieurs documents, contribue depuis plusieurs années au rendu compte de l'action du Conseil régional. Pour la première fois, un rapport complémentaire portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes y est intégré.

Le RADD est ainsi composé de quatre volets :

- le Rapport d'analyse par programme (RAP) ;
- le Bilan social ;
- le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ;
- le Rapport égalité femmes-hommes.

Ce rapport accompagne la publication du rapport financier de la Région.

#### *1.1 Le Rapport d'analyse par programme*

Le Rapport d'analyse par programme (RAP) rend compte pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional tout au long de l'année 2015. Troisième volet du cycle budgétaire, il offre une présentation des moyens déployés par l'institution régionale et propose, au travers d'une série d'indicateurs, d'apprécier la « performance » de son action au regard des objectifs et des orientations stratégiques définis lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif.

#### *1.2 Le Bilan social*

Reflète de la politique de ressources humaines de la collectivité, le bilan social de la Région relève de la gestion interne de l'administration régionale.

#### *1.3 Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre*

La réalisation d'un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), qui constitue une obligation réglementaire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, doit permettre d'estimer les émissions de gaz à effet de serre générées par l'institution régionale. De manière identique à l'année précédente, ce cinquième exercice s'intéresse aux émissions de l'administration régionale (les déplacements, l'énergie utilisée dans les bâtiments, les immobilisations, les achats et les déchets) ainsi qu'à celles liées à ses compétences opérationnelles directes (lycées, ports, aéroports, TER, voies navigables). Aucune modification de périmètre n'a été apportée au document.

Globalement, les émissions de gaz à effet de serre de la Région s'élèvent à 128 001 téqCO<sub>2</sub> pour l'année 2014, soit une hausse de 2 905 téqCO<sub>2</sub> par rapport à 2013.

#### 1.4 Le Rapport égalité femmes-hommes

Ce rapport synthétique a pour objectif de rendre compte annuellement de la politique en matière d'égalité femmes-hommes. La présentation est réalisée à partir de fiches dont les thématiques s'appuient sur les six orientations stratégiques de la politique régionale énoncées par la nouvelle mandature en 2016. Ces fiches contiennent des indicateurs dits de contexte, en référence au niveau national et des indicateurs de suivi, relatifs à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité des droits dans les politiques régionales.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

### 2.1 Observations générales sur le Rapport d'activité et de développement durable

Le CESER souhaite rappeler qu'il est de longue date attaché au développement des démarches de suivi et d'évaluation. Il tient à souligner sa satisfaction d'en voir une concrétisation dans ce RADD enrichi et apporte son soutien à la poursuite et à l'approfondissement de cette démarche, comme il l'a toujours fait depuis le premier RAP. Le Président du Conseil régional l'a d'ailleurs souligné dans son rapport accompagnant le projet de délibération : « *Ces évolutions et cet enrichissement de la démarche ont en particulier été permis par le dialogue instauré avec les membres du Conseil économique, social et environnemental régional, qui manifeste un intérêt signalé et régulier pour cet outil et son amélioration permanente. Le renforcement des missions du CESER sur l'évaluation et le suivi des politiques régionales, suite aux nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRe, favorisera la poursuite de cette dynamique partagée* ». Le CESER salue cette communication.

Il tient aussi à souligner les qualités du document qui lui est soumis. L'intégration d'un quatrième rapport portant sur l'égalité femmes-hommes témoigne d'un élargissement du rendu-compte de l'action régionale. La présentation parallèle de ces quatre documents offre une lisibilité accrue et permet de mieux cerner la cohérence de l'action régionale. Le CESER tient à rappeler, une fois encore, son attachement à l'annualité de ce document qui met à disposition une information synthétique et accessible sur l'action de la collectivité.

L'enjeu pour les années à venir est de poursuivre l'approfondissement du RADD comme outil de suivi des politiques publiques, c'est-à-dire comme outil proposant une identification de *ce que fait* le Conseil régional : déroulement des objectifs programmés en 2015, moyens mis en œuvre, etc. pour lesquels des indicateurs déjà présentés répondent en partie. Il s'agit aussi de perfectionner le volet évaluatif du RADD en permettant de rendre compte *des effets* de l'action du Conseil régional, c'est-à-dire de réfléchir à *l'impact des politiques régionales*.

Plus particulièrement, la mise en parallèle d'indicateurs de contexte et de suivi dans le Rapport égalité femmes-hommes constitue une avancée majeure et pourrait être étendue à d'autres indicateurs.

De même, le CESER souhaite que l'élaboration du RADD 2016, qui s'appuiera sur la nouvelle nomenclature stratégique par programme (NSP), soit l'occasion d'interroger à nouveau les différents indicateurs mentionnés dans le RAP et le Rapport égalité femmes-hommes afin de donner à voir, de manière plus complète, les multiples effets de l'action régionale.

A contrario, ce changement de NSP ne devra pas rendre plus difficile l'analyse des politiques publiques régionales. En effet, celle-ci ne permettra plus une comparaison de l'évolution de l'action publique sur un périmètre stable, notamment sous l'effet du renforcement de la contractualisation. Le CESER souhaiterait donc que l'introduction de chacun des programmes soit enrichie en rendant notamment lisibles les fusions de programmes et la disparition de certaines actions.

De même, le Rapport égalité femmes-hommes pourrait également bénéficier d'une introduction apportant

des éléments évaluatifs relatifs par exemple aux programmes ou missions qui structurent l'action régionale et à leurs objectifs.

Avec ces évolutions, le CESER souhaite que la dimension évaluative du RADD soit renforcée. L'ensemble permettrait au CESER de mettre en œuvre, de manière plus éclairée, sa nouvelle mission de « *contribution à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* » attribuée par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Enfin, concernant les indicateurs présents dans l'ensemble du RADD, le CESER souligne la nécessité de les construire systématiquement, dès l'élaboration des politiques publiques régionales, ce qui permet entre autres de recueillir les données plus facilement et favoriser globalement l'évaluation de ces politiques.

## *2.2 Observations particulières sur le Rapport d'analyse par programme*

Comme chaque année, cet avis du CESER est composé d'une part, d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité et, d'autre part, de remarques plus spécifiques (annexe 1) portant pour chaque programme sur l'exécution budgétaire, la mise en œuvre de la politique régionale et la pertinence des indicateurs.

Dans son avis sur le RAP 2013, le CESER considérait qu'« *une cartographie des principaux organismes privés chargés de missions de service public par le Conseil régional et faisant apparaître leurs liens (financiers et statutaires) avec la collectivité compléterait également l'information* ». Le CESER apprécie l'apparition d'un volet « *appui aux partenaires* » dans les chapeaux introductifs des missions. Il se félicite de cette avancée mais souligne qu'il ne s'agit pas encore d'une cartographie complète des organismes chargés de missions de service public. En effet, celle-ci ne donne pas à voir le lien statutaire entre ces organismes et le Conseil régional. De plus, dans les missions 5 et 6, les critères sélectionnés ne permettent pas d'identifier de partenaires. Le CESER souhaite donc que ce volet, qu'il juge particulièrement pertinent, fasse l'objet d'un approfondissement lors des prochains RAP.

Par ailleurs, le CESER relève la faiblesse des indicateurs concernant les politiques partenariales, comme la politique régionale de l'Union européenne, alors même que celles-ci prévoient un suivi et une évaluation dans leur mise en œuvre. Il serait donc intéressant de lancer une réflexion sur la manière dont ces éléments peuvent enrichir le RAP. Cet enrichissement pourrait prendre place au sein des programmes dédiés (1110 et suivant) et/ou prendre la forme de focus insérés dans les chapeaux de chacune des missions, par exemple.

Le CESER a exprimé sa satisfaction concernant l'introduction de « *l'approche territoriale de l'action régionale* » dans le RAP 2014. Il souhaite rappeler à nouveau son attachement à la nécessaire lecture territoriale de l'action publique régionale. Globalement, il note une disparité en termes d'informations présentées dans les différentes missions : la mission 2 propose par exemple des cartes sans interprétation sur les données présentées et la mission 5 ne présente pas de carte (identifiant notamment les ports et les flux vers l'hinterland).

De manière générale, le CESER rappelle son souhait que chacun des objectifs associés à un programme soit éclairé d'un indicateur. Cet élément n'est pas encore pleinement réalisé dans ce RAP 2015. Il souligne également son souhait de voir présentés des indicateurs plus précis et qualitatifs. Ainsi, les indicateurs doivent délivrer une information nous permettant de pouvoir apprécier (soit par une mesure, soit par un constat qualitatif) si les évolutions constatées résultent de l'action régionale. Cette mesure pour être comprise doit renvoyer à un point de départ (situation initiale) et un référent (l'objectif cible). Le CESER souhaite que les indicateurs soient complétés de ces données, afin de favoriser la logique de suivi des politiques et des actions engagées par la collectivité. Il note enfin que l'absence de commentaires pour certains des indicateurs ne permet pas toujours de comprendre ce qu'ils donnent à voir en matière d'évolution qualitative et d'impact des actions.

Il reconnaît la difficulté que représente la construction de certains indicateurs. Cependant, il tient à rappeler par exemple que la mission n° 2 s'intitule « *Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité* ». Or, les indicateurs présentés dans cette mission ne renseignent que très partiellement sur l'objectif final affiché. Le CESER souhaiterait que les indicateurs concernant les créations d'emploi soient plus fréquents, à l'instar de ce qui existe dans le programme 226. Le CESER réitère donc sa demande de définition d'indicateurs d'impacts pour chacune des missions.

Enfin, le CESER propose que les informations transmises lors des conférences régionales (CBEMA, CBE, CRML...) puissent se traduire par un rendu-compte spécifique dans le RADD favorisant la circulation de l'information et la lisibilité de l'ensemble des actions menées par la collectivité régionale.

### *2.3 Observations particulières sur le Bilan social*

Le CESER considère, comme chaque année, qu'il ne lui appartient pas de donner un avis sur ce bilan.

### *2.4 Observations particulières sur le Bilan des émissions de gaz à effet de serre*

Le CESER souligne l'engagement du Conseil régional lors de la COP 21. Par ailleurs, il se réjouit d'être associé à l'élaboration d'une « COP régionale », initiative de mobilisation collective autour de la transition énergétique et écologique, qu'il avait appelée de ses vœux dans son rapport d'octobre 2015. Il estime d'ores et déjà qu'il conviendra d'y mettre des moyens conséquents. La réalisation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) donne à voir une partie des actions menées en faveur du climat par la collectivité.

Le CESER considère que ce BEGES constitue un document essentiel dans la prise en compte de la transition (énergétique et écologique) dans les politiques publiques régionales. Si l'examen annuel d'un tel document (rappelons que la réglementation n'impose son actualisation que tous les trois ans) rend sa mise en œuvre complexe, le CESER estime qu'il s'agit d'un exercice important dont la temporalité permet une meilleure prise en compte de ces enjeux et de leur mesure. La portée d'un tel document est croissante, en ce qu'elle contraint à une forme de vigilance continue. Cette dynamique doit être préservée.

Cependant, il note l'absence d'évolution globale dans la construction du document pour l'année 2014. Il souhaite insister sur l'importance de lier ce BEGES aux différents schémas régionaux, notamment le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), afin d'ancrer les actions dans le temps long. Plus globalement, il souhaiterait voir mis en lien cet exercice avec les objectifs stratégiques du Conseil régional sur la transition écologique et énergétique. Sur ce point, le CESER réitère sa vision du BEGES comme outil de suivi du Plan climat air énergie territorial (PCAET), en particulier à travers les quatre actions du volet « fonctionnement interne et lycées ». Il sera attentif à la prise en compte des effets de ce plan dans le BEGES 2015.

Le CESER soutient les « *suggestions et perspectives* » envisagées dans ce BEGES, notamment celles relatives à la mise en place de nouvelles clauses dans les marchés publics de la Région. Il souhaite que ce levier puisse être actionné rapidement par le Conseil régional, tant pour améliorer les exigences, et donc la qualité de ses marchés publics, que pour enrichir le rendu-compte de son action (l'insertion des clauses pouvant notamment faciliter l'obtention des données fournies par les prestataires). Le CESER souhaiterait connaître les délais dans lesquels ils seront mis en place et le type de données collectées.

Cependant, il observe qu'à l'exception de cette nouvelle suggestion concernant les marchés publics, les propositions formulées sont similaires au BEGES 2013. Il souhaiterait donc savoir si les actions proposées ont été mises en œuvre et connaître les modalités prévues afin de mesurer leurs effets.

### *2.5 Observations particulières sur le Rapport égalité femmes-hommes*

Comme pour le RAP, l'avis du CESER sur ce rapport est composé d'une part d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, et d'autre part de remarques plus spécifiques (présentées au travers des observations complémentaires des commissions) portant pour chaque orientation stratégique sur les résultats présentés et la pertinence des indicateurs (annexe 2).

Le CESER se félicite de la production de ce nouveau document, en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui permet de rendre compte, d'une manière spécifique, des efforts du Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le CESER a répété à de nombreuses reprises qu'il appuyait l'attitude volontariste du Conseil régional sur cette question de l'égalité des droits dans sa globalité et a d'ailleurs mis en application, dans ses propres publications, la communication sans stéréotype de genre.

La mise en exergue de cet enjeu à travers la production d'un rapport spécifique montre l'importance que lui accorde le Conseil régional en tant que dimension du développement durable. En déployant une série de nouveaux indicateurs comparés, notamment à l'échelle nationale, ce rapport constitue une brique importante du suivi et de l'évaluation de l'action publique régionale.

Le CESER observe que le rapport, rendant compte de l'action régionale pour l'année 2015 (et prenant en compte l'historicité des actions), est structuré sur la base des ambitions stratégiques de la nouvelle mandature développées dans les orientations budgétaires en février 2016. Si cette structuration apparaît logique pour les années à venir, on peut s'interroger quant à sa pertinence pour rendre compte des actions engagées depuis dix ans en région.

Par ailleurs, certains indicateurs sont présentés de manière temporelle et évolutive mais pour une partie d'entre eux, ils présentent davantage un état des lieux de la situation actuelle qu'un rendu compte de l'action régionale et des évolutions par rapport à la situation antérieure. De plus, au-delà de l'identification d'indicateurs de suivi, s'appuyant sur la requête systématique des données sexuées de chacun des bénéficiaires des politiques du Conseil régional, le CESER souhaiterait que les indicateurs proposés pour cette politique multidimensionnelle s'orientent également vers des indicateurs permettant de juger la qualité des actions mises en œuvre, au-delà des indicateurs de contexte ou de réalisation actuels. L'enjeu est de permettre une première évaluation de l'impact de la politique sur la société, c'est-à-dire de mettre en lumière la manière dont les actions menées modifient les comportements, à plus ou moins long terme.

Enfin, le CESER note l'absence de rendu-compte pour certaines compétences régionales et en particulier la compétence environnement. On aurait pourtant pu imaginer une déclinaison d'indicateurs sexués pour les différents programmes y afférant ?

Compte-tenu de ces différentes observations, le CESER prend acte de ce Rapport d'activité et de développement durable pour 2015.

## Annexe 1 : Rapport d'analyse par programme (RAP) : rapport des commissions

### Mission N°1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale

#### 101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOUE  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

L'année 2015 était une année de transition pour les Contrats de partenariat Europe/Région/Pays. Le CESER se félicite d'une part, de la mise en place des Comités uniques de programmation (CUP) avec la présence des représentants de la société civile et d'autre part, de la formation mise en place pour ses membres, ce qui répond à une des préconisations du CESER. Il approuve également le soutien apporté à l'ingénierie par le Conseil régional.

Le CESER souhaite rappeler les différentes demandes exprimées lors de ses avis successifs sur les contrats de partenariat :

- un état d'avancement annuel des actions prévues dans les contrats et un bilan annuel des actions financées ;
- une demande de précision, pour le suivi des crédits affectés à la politique territoriale, sur le montant des dépenses allouées aux projets et le montant moyen en euros par habitant, pour pouvoir avoir une notion de la « taille » des projets soutenus dans les Pays.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER suivra plus particulièrement la construction des indicateurs qui est en cours et à laquelle il souhaite être associé avec le réseau des Conseils de développement.

#### 102 - Observer les dynamiques territoriales et anticiper les mutations

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »  
et de M. Bernard GAILLARD  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

En 2015, des fiches actions sont venues décliner la feuille de route de l'Observatoire des territoires validée en

novembre 2014. Mais le type de gouvernance qui préside au fonctionnement de cet observatoire ne permet pas un suivi qualitatif des actions menées.

La politique en faveur des jeunes en Bretagne est réaffirmée dans le RADD comme une priorité transversale du Conseil régional dépassant les logiques d'interventions sectorielles. Le CESER approuve cette approche, en particulier le soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes dans les territoires en 2015, sur des projets innovants. Le Conseil régional appuie son action par deux plates-formes de financement participatif. Le CESER apprécierait d'avoir une information complémentaire sur la mise en œuvre des 11 projets accompagnés en 2015.

## 2. Observations sur les indicateurs

Puisque des fiches actions ont été mises en œuvre, celles-ci doivent servir de référence à la construction d'indicateurs qui permettent au CESER un suivi de l'action régionale.

*Indicateur n°1 : SIG/GéoBretagne : données d'activité*

En 2015, les indicateurs sur les données d'activité de la plate-forme GéoBretagne confirment le renforcement des partenariats et la progression des informations disponibles avec une baisse assez sensible du nombre de connexions qui révèle peut-être quelques difficultés sur la mise en cohérence des données disponibles.

## 103 - Soutenir l'aménagement numérique de la Bretagne

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »  
et de M. Jean LE TRAON  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Le CESER n'émet pas d'observations particulières sur la mise en œuvre de ce programme, considérant qu'il s'agit de la poursuite d'engagements sur lesquels il s'est déjà exprimé. Néanmoins, le CESER exprime le souhait qu'un point d'étape sur Bretagne très haut débit (BTHD) soit fait dans les mois à venir.

### 2. Observations sur les indicateurs

L'an dernier ne subsistaient que deux indicateurs pour ce programme. Cette année, il n'en reste qu'un : « nombre d'entités publiques utilisant la plate-forme de services dématérialisés ». Pour cet indicateur, la prévision annuelle, qui apparaissait dans le RAP 2013 et avait disparu en 2014 n'est toujours pas indiquée. L'évolution est de +19 % pour 2015 mais l'erreur signalée l'an passé est toujours apparente (22 % et non 12 %).

L'an dernier, le CESER indiquait également qu'il serait attentif au suivi des indicateurs qu'il proposait d'ajouter (relatifs à l'état d'avancement du chantier BTHD ainsi qu'au « pourcentage de couverture du territoire breton en très haut débit ») et qui ont été intégrés, sur sa proposition, au budget primitif 2015. Le CESER s'étonne donc que ces indicateurs ne figurent pas dans le rapport. Il demande également que soient intégrés des indicateurs spécifiques comme le taux de couverture des lycées et des collèges.

## 104 - Faciliter l'accès à un logement de qualité pour tous

Sur proposition de M. Michel MORVANT  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Dans son étude sur le foncier de 2007, le CESER insistait sur la nécessité d'une observation de la consommation foncière dans un souci d'économie et de préservation du foncier. Les actions développées en 2015 par la Région aux côtés de l'Etat et de l'Établissement public foncier de Bretagne notamment, s'inscrivent dans les préconisations émises par le CESER dans ses différentes études sur ce sujet. Si cette observation s'avère nécessaire, elle doit néanmoins s'accompagner de toute la pédagogie visant à un changement de culture sur les modes de gestion foncière qui prévalent aujourd'hui et visant à une acceptabilité de la densification. Par ailleurs, il serait opportun d'analyser les conséquences des restrictions budgétaires sur la consommation foncière en faveur de l'habitat notamment.

L'année 2015 est marquée par la négociation et la signature des Contrats de partenariat Europe/Région/Pays d'une part, et la structuration des plates-formes locales de rénovation de l'habitat d'autre part. A l'avenir, du fait de la nouvelle nomenclature budgétaire établie en 2016, il sera plus difficile d'identifier précisément le volume des crédits affectés au logement et à l'habitat en général.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Taux de réalisation financier des projets de rénovation urbaine en périmètre ANRU par rapport aux conventions et à leurs avenants.*

Le taux de réalisation en 2015 est proche de 100 %. On constate une amélioration régulière depuis 2010.

*Indicateur n°2 : Logements sociaux familiaux innovants*

On observe que de nouveaux modes d'habiter apparaissent. Il convient d'être attentif aux souhaits de la population dictés souvent par une recherche de lien social et des motifs d'ordre économique.

*Indicateur n°3 : Plates-formes de rénovation de l'habitat*

L'objectif des plates-formes locales de rénovation de l'habitat est d'assurer une meilleure information du public. Les aides au démarrage sont attribuées par le Conseil régional pour une période de trois ans. Il semblerait que certaines plates-formes se soient lancées dans l'animation et la mise en œuvre de Programmes locaux de l'habitat. Il conviendra d'éviter des doublons car des opérateurs effectuent déjà ces missions pour le compte des collectivités. Par ailleurs, que se passera-t-il après les trois années de démarrage ? Enfin, une plate-forme à l'échelle d'un vaste pays est elle pertinente ?

## 105 - Participer à la promotion de la santé publique dans toute la Bretagne

Sur proposition de Mme Zoé HERITAGE et M. Sylvère QUILLEROU  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Le CESER, très attaché à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, soutient l'action du Conseil régional dans le champ de la prévention, de la promotion et de l'observation de la santé en Bretagne. Il approuve donc la poursuite en 2015 des objectifs déclinés dans les 4 axes du programme 105.

Il déplore toutefois la baisse significative des Crédits de paiements (CP) du programme 105 de 827 k€ en 2014 à 671 k€ en 2015, même si celle-ci paraît expliquée, au moins en partie, par l'étalement du paiement des subventions à l'animation territoriale de santé sur deux exercices budgétaires. Cette diminution sensible se retrouve dans les autorisations d'engagement affectées qui passent de 817 k€ en 2014 à 693 k€ en 2015. Ces baisses sont difficilement compréhensibles dans le contexte d'une Bretagne vieillissante connaissant, de surcroît, une mortalité prématurée liée à des comportements à risques : alcool, drogues, suicides...

Le CESER entérine la poursuite de la démarche d'évaluation du Projet régional de santé, la cosignature de Contrats locaux de santé, la poursuite de la promotion de la santé des jeunes et réaffirme sa préoccupation quant aux perspectives d'évolution de la démographie des professionnels de santé dans les territoires déficitaires à brève échéance. S'agissant en particulier des actions en faveur de la santé des jeunes, il considère qu'elles devraient être renforcées dans tous les territoires. Enfin, le CESER suivra avec intérêt et attention l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre du futur Programme régional santé environnement (PRSE 3).

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n°1 : Points d'accueil écoute jeunes*

L'indicateur sur l'activité des Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) montre un nombre moyen de jeunes nouvellement accueillis progressant de 150 en 2012 à 215 en 2015. Des mesures en faveur des 13 sites couverts et des territoires non couverts devraient, selon le CESER, être consolidées. Afin d'atteindre l'objectif de promotion de la santé des jeunes, dans l'esprit de la Charte d'engagement pour la jeunesse, il serait également judicieux de mobiliser les instances régionales représentatives des professionnels de santé aux côtés des acteurs locaux, en soutien aux PAEJ : médecins, pharmaciens, pompiers volontaires (festivals, *raves parties...*), etc.

Le CESER, depuis plusieurs années, demande que les RAP fournissent plus d'informations sur l'éventuel impact des actions sur les inégalités sociales de santé. Compte-tenu de la fusion du programme 105 avec d'autres programmes dans le BP 2016, comment sera-il possible désormais de suivre ses réalisations et avec quels indicateurs ? Le CESER demande qu'un suivi des inégalités soit maintenu. Par ailleurs, dans le cadre de la Convention sur la prévention des conduites à risque en milieu festif signée entre l'État et l'Agence régionale de santé (ARS), le CESER souhaiterait un indicateur supplémentaire relatif à la formation des organisateurs et bénévoles présents sur les sites festivaliers.

## Mission N° II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité

### 212 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Le CESER se satisfait que le budget pour l'innovation, reconnue comme enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises, soit globalement maintenu en 2015 par rapport à 2014. Il approuve la volonté du Conseil régional de soutenir les projets innovants positionnés sur tous types d'innovations, et sur les filières traditionnelles mais aussi émergentes.

Concernant les acteurs du soutien à l'innovation, le CESER relève avec satisfaction le renforcement de la régionalisation de ces opérateurs, apportant ainsi plus de lisibilité. Les indicateurs présentés pour les Centes d'innovation technologique (CIT) témoignent de l'activité toujours croissante au service des entreprises, à travers les conseils personnalisés. Ces structures sont aussi mobilisées dans l'accompagnement des projets innovants, également en croissance en 2015. Les contrats d'objectifs et de moyens pour les CIT n'ayant pas pu être finalisés au vu des évolutions liées à la loi NOTRe, il serait souhaitable qu'ils puissent continuer à bénéficier de moyens dimensionnés aux attendus sur l'innovation en Bretagne.

Concernant les projets innovants, le CESER se satisfait du soutien financier accru aux projets industriels et coordonné avec les autres dispositifs (bpifrance notamment). Globalement, le nombre de projets individuels et collectifs soutenus est en croissance, ce qui témoigne de l'effort d'innovation des PME et montre que la politique régionale d'innovation a joué son rôle. Le CESER note avec intérêt que les projets concernent l'ensemble des filières, et plus particulièrement le numérique. Il relève enfin le succès du 1<sup>er</sup> appel à projets d'expérimentations de solutions sur la cybersécurité, accélérant le développement des entreprises de ce domaine mais aussi, sensibilisant et impactant les filières bretonnes concernées.

Le CESER note avec intérêt la place de l'innovation au cœur de la Glaz économie, et les actions qui ont été menées en 2015 sous l'animation de BDI : site web de la Glaz économie, 2<sup>ème</sup> édition du 360 possibles, dynamique dans le cadre des domaines d'innovation stratégiques (DIS) visant une plus grande ouverture à l'Europe. Attentif aux retombées de ces actions, il aurait souhaité que des indicateurs soient fournis en 2015, comme il l'avait demandé l'année dernière.

Concernant le FEDER 2014-2020 sur l'innovation, le CESER note avec satisfaction que des 1<sup>ers</sup> projets ont été soutenus. Ces projets sont-ils différents de ceux évoqués dans la partie précédente sur les DIS ? Le CESER suivra avec attention l'avancée dans la programmation du FEDER sur l'innovation, rappelant notamment que l'enjeu de la S3 devrait nécessiter une utilisation accrue de fonds FEDER pour répondre aux initiatives et projets structurants s'y inscrivant.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs présentés sont pertinents et nécessaires. Ils mesurent l'implication des structures d'interface auprès des entreprises (objectif I, indicateur n°1) et les résultats obtenus, c'est-à-dire le nombre de projets accompagnés à la fois sur les plans technologique et financier (objectif II, indicateur n°2). Concernant l'objectif

III, il serait souhaitable de pouvoir disposer d'indicateurs mesurant la mobilisation des acteurs dans le cadre de la Glaz économie, mais aussi les impacts en termes de projets et initiatives, notamment ceux tournés vers l'Europe.

## 214 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de M. Daniel PIQUET-PELLORCE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

EMC2 (technologies avancées de production), Végépolys (création et pratiques culturelles de végétaux spécialisés), et Atlanpole Biotherapies (thérapies avancées) sont les 3 pôles de compétitivité ligériens étendus à la Bretagne qui viennent ainsi compléter les 4 pôles déjà interrégionaux. Le CESER note avec satisfaction que le nombre de projets soutenus est à nouveau en hausse et le budget qui leur est consacré croît de près de 2 M€, avec un effort continu des collectivités territoriales partenaires. Le CESER approuve la poursuite du développement d'outils structurants nés des pôles, notamment avec une convention pour créer un Institut de transition énergétique en lien avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le domaine des énergies marines, la continuation avec b<>com dans le domaine du numérique et le projet Excelcar, plate-forme d'innovation rassemblant grandes entreprises, PME et ETI au cœur de la filière véhicules et mobilités.

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n°1 : Nombre d'adhérents par catégorie et par pôle*

Cet indicateur prend maintenant en compte les 7 pôles de compétitivité concernant la Bretagne. Le CESER constate que le nombre d'adhérents aux différents pôles bretons continue de croître, avec en particulier un accroissement significatif de PME sur le pôle Valorial. La participation bretonne aux pôles ligériens est à ce jour encore assez faible.

#### *Indicateur n°2 : Participation à un projet collaboratif labellisé et encore en cours*

Les projets collaboratifs issus des pôles bretons mobilisent de plus en plus de PME et d'établissements de recherche, pour ces derniers la hausse dépasse les 25 % par rapport à 2014.

#### *Indicateur n°3 : Répartition des engagements en faveur des pôles de compétitivité par collectivité territoriale*

Le Conseil régional, comme les autres collectivités, a tenu ses engagements vis-à-vis des pôles, mobilisant plus de 12,2 M€. Cette année les engagements en faveur des pôles Image & Réseaux et Valorial ont été particulièrement importants, ce qui témoigne de la dynamique de ces structures.

En revanche, le CESER constate qu'il manque toujours un indicateur permettant de suivre et mettre en évidence les retombées pour l'emploi.

## 220 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Le programme 220 a bénéficié en 2015 d'une forte augmentation de sa dotation. Une large part de cette progression concerne une autorisation de programme pour Breizh up, la nouvelle société de capital risque publique. Le CESER se réjouit de la création de ce nouvel outil au service de PME innovantes.

De manière plus générale, le soutien à la création, à la transmission et au développement des entreprises bretonnes s'appuie essentiellement sur une palette d'outils financiers. Le CESER note une progression des projets soutenus en prêts d'honneur et en garantie via Bretagne Active. La création d'un nouveau compartiment dédié aux PME de moins de 20 salariés dans le fonds BRIT est une initiative intéressante pour compléter l'ingénierie financière existante.

Le soutien aux structures d'accompagnement devrait connaître des évolutions avec le transfert du dispositif NACRE au Conseil régional en 2017.

### 2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs portant sur les projets soutenus par des prêts d'honneur prennent en compte le nombre d'emplois créés ou maintenus de manière assez précise. En revanche, les effets des interventions en fonds propres, quasi fonds propres et garanties ne sont pas indiqués. Seul le nombre d'entreprises concernées est rappelé. Alors que le Conseil régional insiste sur les effets leviers de son soutien, le CESER souhaiterait pouvoir les mesurer en particulier sur la création ou le maintien des emplois.

## 224 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Comme il l'a fait au moment du vote du BP 2015, le CESER se félicite à nouveau de l'effort budgétaire important fait en faveur de ce programme. Celui-ci témoigne d'un soutien accru aux entreprises qui se développent vers l'international ainsi qu'à celles qui investissent pour des matériels plus compétitifs.

Concernant l'objectif 1 et dans un contexte financier difficile, les entreprises sont plus sélectives quant à leurs participations aux manifestations internationales. Le CESER remarque que la mise en place de « visiteur plus » par Bretagne commerce international (BCI) permet d'assurer leur présence sur les salons, et ce de manière moins onéreuse.

Le CESER souligne l'intérêt du dispositif « RH export », qui permet d'accompagner le recrutement d'une personne à l'étranger, pour les PME confrontées à la barrière de la langue ou au manque de structuration interne des ressources humaines (28 entreprises aidées en 2015).

Sur l'objectif 2, le CESER relève avec satisfaction la progression des activités du Centre régional des groupements d'employeurs, qui atteint désormais près de 1 500 adhérents. Par ailleurs, les différentes structures d'accompagnement (réseau PLATO pour le coaching, PRBH+ pour les ressources humaines, programme Compétitivité Auto Bretagne pour la filière « Véhicules et mobilité » et les actions collectives de ZOOPOLE) se devront d'être des atouts pour le développement des performances internes des PME bretonnes.

Le CESER relève aussi le dé plafonnement à 500 k€ du Prêt participatif au développement réalisé avec le partenariat de bpifrance, et ce pour les secteurs stratégiques de l'économie bretonne.

Concernant l'objectif 3, le CESER apprécie le soutien aux entreprises artisanales et commerciales, par l'extension du dispositif ARPEF (Aide régionale aux petites entreprises des filières) et l'augmentation des aides financières tant pour l'investissement productif que pour les mutations technologiques et numériques.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER rappelle l'importance de mesurer le résultat de toutes les actions menées. Pour ce programme, les indicateurs fournis devraient notamment porter sur le nombre d'emplois créés ou maintenus et sur la qualité de ces emplois.

225 - Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale
---

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »  
et de Mme Sylvie GUILBAUD  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

## 1. Observations générales

Le CESER note une baisse des autorisations d'engagement et une baisse très significative des autorisations de programme bien que la place de l'économie sociale et solidaire dans la SRDEII soit réaffirmée. Le CESER relève également que l'objectif de création d'emplois associatifs n'a pas été atteint, sans que ceci soit expliqué. Il constate néanmoins que le soutien aux têtes de réseaux reste constant, tandis que le maillage territorial des pôles ESS se poursuit avec un recentrage sur l'axe économique.

Le CESER se réjouit que des actions innovantes concernant le public jeune comme les Coopératives jeunesse de services soient reconnues mais s'étonne toujours que la prime de service civique figure dans ce programme.

Le CESER souligne que grâce à la mise en place de nouveaux outils financiers en phase expérimentale (CAP Création et CAP CAE), des projets émergents peuvent être soutenus. Enfin, le CESER constate que le Contrat d'apport associatif (CAA) et le Fonds régional d'investissement solidaire (FRIS) ont connu un développement

significatif.

## 2. Observations sur les indicateurs

Pour les Pôles ESS il serait intéressant de valoriser les actions : nombre de projets accompagnés, de porteurs de projets rencontrés, d'actions de communication et d'information menées, etc.

Concernant les emplois associatifs et la prime de service civique, il serait nécessaire de mesurer l'impact sur le développement d'activités d'utilité sociale et la pérennisation des postes dans la durée.

### 226 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de M. Thierry LEMETAYER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Sur l'objectif 1, le CESER note les 30 nouvelles décisions d'investissement en Bretagne pour 2015, avec la création de 173 emplois à 3 ans. Par comparaison, le RAP 2014 annonçait 40 nouvelles décisions d'investissement mais ne donnait pas d'éléments chiffrés pour l'emploi. Le CESER est très satisfait de constater l'ajout de cet indicateur et s'interroge sur ce qu'il exprime : l'annonce des 173 emplois montre-t-elle une réelle reprise ? Autre point, le CESER relève la très grande diversité des origines de ces investissements puisqu'ils émanent de 16 pays différents.

*A contrario*, le nombre de projets suivis dans le cadre du COSPI (Comité d'orientation et de suivi des projets d'investissements internationaux), en constante diminution depuis 2010 (63 en 2010, 41 en 2013, 33 en 2014), marque une nouvelle baisse significative, il est tombé à 16 pour une valeur cible de 35.

Sur l'objectif II, le CESER note les efforts de Bretagne Commerce International pour adapter son offre d'accompagnement des entreprises dans leur internationalisation. Les résultats sont là, puisque hormis sur l'indicateur « Nombre d'entreprises visitées », tous les indicateurs sont au-dessus des objectifs. Le CESER relève en particulier les rencontres d'acheteurs étrangers qui ont permis de nouveaux référencements, avec à la clé du chiffre d'affaires complémentaire.

Sur les objectifs III-1 et III-2, le CESER relève l'accompagnement constant des 11 grandes filières que recouvre la Glaz économie. Pour mémoire en 2015, ce sont 861 dossiers qui ont été financés pour un montant de 48,4 M€. En lien avec ces actions, le CESER rappelle s'il en était besoin l'importance pour les prochaines années de la transformation numérique des entreprises bretonnes.

Sur l'objectif III, le CESER note une nouvelle fois la baisse tendancielle des indicateurs présentés dans le document. Pour autant l'activité de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) n'est pas remise en cause : cela signifie-t-il que les mesures affichées ne reflètent pas suffisamment les champs d'action de l'ARACT ?

## 2. Observations sur les indicateurs

Des commentaires supplémentaires seraient bienvenus, afin d'être pleinement en mesure d'apprécier l'évolution de certains indicateurs, comme le « *nombre de projets traités en COSPI* », dont la baisse continue n'est pas expliquée, alors qu'elle semble contradictoire avec l'évolution d'autres indicateurs, comme le « *ratio de transformation visite-implantation* ». La même remarque peut-être faite à propos des indicateurs concernant l'ARACT.

### 231 - Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural

Sur proposition de M. Didier LUCAS  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

## 1. Observations générales

Le Conseil régional affiche, dans son introduction, sa volonté de soutenir l'évolution des pratiques agricoles via les groupes d'agriculteurs innovants ou l'agriculture biologique.

La contribution des Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) dans l'amélioration des pratiques agricoles est une réalité. C'est pourquoi il faut saluer l'effort fait sur l'attractivité de certains contrats. Plus accessibles, ils permettent d'encourager les agriculteurs à entrer dans la démarche. La mobilisation de tous les dispositifs est indispensable si le Conseil régional souhaite vraiment une accélération de l'évolution des pratiques, objectif qui répond d'ailleurs davantage à l'objectif des MAEC.

Il faut accompagner les agriculteurs pour plus d'autonomie de façon générale : autonomie décisionnelle, économique, alimentaire et bien entendu énergétique. L'agriculture a un potentiel de production énergétique encore sous-exploité et qui ne demande qu'à être valorisé. L'implication du Conseil régional pour la méthanisation favorise le développement de cette source énergétique. Lorsque ce même intérêt sera élargi aux autres procédés, l'agriculture à énergie positive se concrétisera davantage. La cogénération dans les serres, système très performant du point de vue énergétique et économique, en est un exemple.

La Bretagne peut être fière de son programme Breizh bocage, véritable moteur pour l'implantation des haies. Grâce à l'évaluation du dispositif, les objectifs de ce programme se développent : l'appropriation du bocage par les gestionnaires locaux en est un objectif important. En effet, il ne suffit pas de planter des haies, encore faut-il s'assurer de l'atteinte de l'enjeu principal du dispositif : la fonctionnalité des linéaires. Les acteurs locaux en ont d'ailleurs de plus en plus conscience. La mise en place d'indicateurs pourra permettre de suivre la réussite de ce dispositif.

## 2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur du taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbagé extensif doit être complété par des indicateurs complémentaires reflétant les autres évolutions positives des pratiques, comme l'a déjà souligné la commission les deux dernières années.

Comme l'an dernier, le CESER suggère que soient distinguées l'énergie économisée dans les exploitations et l'énergie produite par les exploitations.

## 232 - Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires

Sur proposition de M. Henri DAUCE et M. Didier LUCAS  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Compte tenu de la conjoncture particulièrement difficile, bien décrite par le document, la mise en œuvre du programme 232 revêt une importance primordiale pour les secteurs agricole et agroalimentaire.

Si les réalisations de certains objectifs sont bien décrites ainsi que les budgets engagés, le CESER déplore la présentation incomplète des actions de ce programme. Ainsi, d'autres actions, primordiales pour la vitalité et la pérennité du secteur, mériteraient d'être détaillées, notamment celles visant à « accompagner les actions de structuration et de mutations économiques » ou à « contribuer à développer la valeur ajoutée ». En effet, ces actions participeront sur le long terme à redonner durablement de la rentabilité et de la pérennité aux secteurs agricoles et agroalimentaires, piliers de l'économie bretonne.

### 2. Observations sur les indicateurs

Dans le même ordre d'idée, il serait nécessaire de développer des indicateurs pour chaque action de chaque objectif du programme comme cela est fait avec l'indicateur n°1 pour le renouvellement des générations et l'indicateur n°2 pour le développement de l'agriculture biologique et herbagère. En effet, comme le CESER l'avait déjà souligné les années passées, aucun indicateur n'est présenté pour les objectifs III, IV et V.

Les indicateurs n°1 et n°2 sont des indicateurs quantitatifs faisant état du nombre de dossiers soutenus par le Conseil régional. D'une façon générale, il serait souhaitable que le volet quantitatif soit complété par des indicateurs permettant d'évaluer la pertinence des actions au regard des objectifs économiques et sociaux de la mission II.

## 241 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sur proposition de M. Gérald HUSSENOT  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Le RAP confirme ce que le CESER a plusieurs fois regretté, à savoir qu'après 2014, la période intermédiaire de mise en place du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) aura conduit à une 2<sup>ème</sup> année blanche en 2015, alors que le secteur des pêches maritimes entamait un redressement significatif, tant en volume qu'en valeur.

Le CESER note que le chiffrage des conséquences de l'application intégrale des nouvelles mesures de la politique commune des pêches est resté difficile à envisager à ce stade et son intégration dans le programme 241 au titre du soutien des projets de la filière devra être réévaluée.

En matière d'animation régionale, le CESER :

- constate que la gestion des fonds FEAMP régionalisés suscitera une mobilisation importante des services ;
- souhaite que le maintien de l'appui aux structures professionnelles confrontées aux défis environnementaux et à la planification spatiale maritime reste une priorité régionale ;
- considère que la poursuite du programme Breizh'alg doit être assurée.

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture.*

L'indicateur laisse penser qu'aucune aide n'a été accordée à ce titre en 2015, ce qui est dommage, le Conseil régional ayant tout de même distribué quelques aides sur fonds régionaux en l'absence de FEAMP. Le CESER rappelle toutefois que les sommes mises en jeu apparaissent modestes eu égard aux besoins.

*Indicateur n°2 : Soutien à la performance des ports de pêche*

Aucune aide n'a été accordée à ce titre en 2015.

*Indicateur n°3 : Soutien aux projets collectifs accompagnés*

Cet indicateur traduit l'effort réalisé en 2015 sur ces réalisations (coefficient 2,25) par rapport à 2014. Le détail sommaire des actions menées aide à saisir leur contenu.

## 242 - Contribuer au développement maritime et littoral

Sur proposition de M. Jean-Yves LABBE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

Les contributions du Conseil régional s'inscrivent dans la continuité des actions précédemment identifiées.

Le rapport indique « à ce stade des démarches de gestion intégrée de la zone côtière, les projets présentés par les territoires concernent essentiellement le fonctionnement ». Faut-il y voir une difficulté à mobiliser d'autres types de financement (du côté du Conseil régional) ou à proposer la mise en œuvre d'action éligibles à un soutien en investissement (du côté des territoires) ? De manière générale, il serait intéressant que le RAP, qui rend bien compte des efforts de mobilisation des acteurs déployés par le Conseil régional, renseigne mieux sur les effets de cette politique, en donnant des indications sur le contenu et l'état d'avancement des projets portés par les territoires.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Contribuer à une nouvelle gouvernance.*

L'ensemble des territoires concernés s'étant engagé dans la Charte des espaces côtiers bretons, il a été indiqué l'an dernier que l'indicateur serait complété par la mesure de la fréquentation des groupes de travail.

Le CESER rappelle sa suggestion en retour de mesurer l'intensité des actions à travers deux indicateurs :

- le nombre de réunions de groupes de travail ;
- le nombre de territoires participants.

## Mission N° III - Pour une formation tout au long de vie permettant la sécurisation des parcours professionnels

### 311 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de de M. Franck PELLERIN et M. Joël SIRY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Le CESER confirme son soutien à la politique du Conseil régional pour l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des salariés par des aides individuelles de formation et de qualification.

Il apprécie que les moyens mobilisés pour les dispositifs *Chèque formation, Chèque validation, Chèque force* aient permis, en 2015, une croissance du nombre de bénéficiaires.

En revanche, le CESER s'étonne de l'impact des règles du Compte personnel de formation (CPF) sur le *Chèque Reconversion* qui a conduit à une baisse, en 2015, de plus de la moitié du nombre de bénéficiaires (1 402 bénéficiaires en 2014 et 653 en 2015). Il souhaiterait comprendre les raisons de cette baisse qui est très importante et dont il ne trouve pas les raisons dans le RAP.

Enfin, il rappelle la nécessaire vigilance quant à la cohérence de ces différents dispositifs régionaux avec les actions des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

### 312 - Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales

Sur proposition de de M. Franck PELLERIN et M. Joël SIRY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Les dispositifs proposés par le Conseil régional paraissent démontrer une diversité d'actions accessibles selon les besoins des publics mais aussi les besoins des territoires et des branches.

Dans un contexte de tension du marché du travail, la question de l'agilité dans l'utilisation des dispositifs peut conduire à s'interroger sur un rééquilibrage en faveur du Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP) ou des Actions territoriales expérimentales (ATE) qui permet de répondre aux enjeux d'accès à l'emploi et des besoins sur du court terme tandis que le Programme Bretagne formation (PBF) s'inscrit dans une logique de besoin de compétence à plus long terme.

Des réflexions doivent pouvoir être conduites – certaines sont sans doute déjà engagées - pour assurer une complémentarité plus importante entre les financeurs et pour mieux identifier les besoins de compétences avec les branches en vue des déploiements territoriaux des dispositifs.

Le CESER souhaiterait avoir des indicateurs plus qualitatifs et/ou plus de précisions au sujet des ATE réalisées.

### 313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de Mme Pauline PAOLI et Mme Gaëlle URVOAS  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Le CESER estime que la hausse du chômage amplifie l'importance que chacun puisse se former pendant cette période. Le Conseil régional accompagne effectivement par une rémunération une large proportion de stagiaires.

Le CESER rappelle une nouvelle fois que la formation doit être réellement accessible à tous et que la sécurisation financière des stagiaires est un levier puissant pour assurer cette égalité à celles et ceux qui sont qui n'ont plus de droits au chômage. La baisse du nombre de bénéficiaires de rémunération en formation interroge. Le budget indique par ailleurs que la somme dépensée a augmenté ; il manque à l'évidence un commentaire pour rendre compte de ce qui s'est passé.

Par ailleurs, la baisse du nombre de bourses versées pour les Prestations d'orientation professionnelle (POP) remplaçant une vraie rémunération montre que l'inquiétude du CESER était justifiée.

#### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°3 : Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration*

5 880 personnes ont bénéficié de l'aide à la restauration, pour une prévision de 8 500. Le CESER regrette que les stagiaires boursiers ne bénéficient pas de cette aide.

### 314 - Faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la formation

Sur proposition de Mme Valérie FRIBOLLE et M. Thierry LENEVEU  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

En 2015, le CESER a constaté que le Conseil régional de Bretagne continuait difficilement la mise en œuvre des usages numériques dans le domaine de la formation, avec une autorisation d'engagement diminuant de 200 k€ par an (soit 25 %) depuis 2012. Cela a abouti à la suppression de ce programme dans le BP 2016.

En 2016, l'aide du Conseil régional à l'ingénierie de formation n'est plus visible en tant que telle. L'action qui était portée par le programme 314 n'est plus clairement identifiée ; on la retrouve pour partie dans le

nouveau programme 103.

## 2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur 1 relatif à l'accompagnement des pratiques innovantes des organismes de formation s'arrête donc en 2014 avec deux dossiers seulement. Le CESER estime qu'une réelle réflexion doit être engagée par le Conseil régional sur la capacité d'innovation pédagogique des organismes de formation en Bretagne, et cela d'autant plus que cette capacité est à renforcer dans le cadre de l'accompagnement des transitions numérique et énergétique.

*Indicateur n°2 : Plan de formation des formateurs dans le cadre du Plan bâtiment durable breton.*

Le CESER considère que la progression de l'indicateur tend à montrer l'utilité du programme de perfectionnement des acteurs de la formation et la nécessité de l'étendre à d'autres thématiques.

331 - Affirmer un droit à l'orientation tout au long de la vie et assurer l'égalité femme-homme
---

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER suggère qu'un premier bilan d'étape de cette première phase de mise en œuvre soit réalisée fin 2016 avec l'utilisation d'un questionnaire à destination des têtes de réseau signataires de la charte.

Le CESER souligne l'obligation de produire des données sexuées et des indicateurs de suivi concernant les jeunes filles et garçons concerné.e.s.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER propose de remplacer l'indicateur 2 intitulé « niveau d'accueil des jeunes les moins qualifiés » par « niveau d'accueil des jeunes d'un niveau infra IV (équivalent au bac) », en supprimant donc les termes « moins qualifiés », et en distinguant les niveaux VI, V bis et V. Il constate que le nombre de jeunes d'un niveau infra IV accueillis dans les Missions locales reste constant depuis 2012 (autour de 49 000 personnes).

En ce qui concerne l'indicateur 3, l'accès à la qualification, le CESER souhaiterait connaître les raisons de la baisse d'environ 13 % pour l'accès à la formation qualifiante des jeunes suivis par les Missions locales. On constate que le Contrat d'Accès à la Qualification (CAQ) est un dispositif qui favorise l'accès à la qualification des jeunes.

## 332 - Renforcer la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation

Sur proposition de M. Thierry LENEVEU et Mme Chantal BEVILLON  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Ce programme concerne essentiellement le financement du GREF pour son fonctionnement et les études qu'il engage et qui sont utiles pour le suivi des parcours d'insertion et l'accompagnement des documents de programmation dans le champ de la formation (CPRDFOP, Carte des formations professionnelles, préparation du PBF...). Il concerne également les modalités de concertation et d'association des acteurs, à travers le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) et les contrats d'objectifs emploi-formation.

Le CESER souligne l'importance de l'observation de la relation emploi/formation réalisée par le GREF Bretagne ; importance qui s'illustre notamment dans le contexte de la mise en œuvre du Plan 500 000.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souhaite que les indicateurs des enquêtes IROISE rapportés dans le RAP soient sexués.

## Mission N° IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde

### 411 - Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER constate cette année encore que le nombre d'actions réalisées au titre du dispositif *Karta* continue sa progression.

Comme l'année précédente, près de 50 % des actions et des subventions votées concernent l'axe « Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques ». En revanche, les actions relatives à l'égalité filles/garçons ne représentent que 5 % des initiatives.

Bien que le RAP ne le mentionne pas explicitement les crédits d'investissement consacrés à la démarche *Qualycée* paraissent encore moins mobilisés par les établissements que l'an passé puisque le taux de réalisation des crédits de paiements votés n'est cette année que de 3,3 % alors qu'il était de 18,7 % en 2014. Le CESER souhaite avoir des explications à ce sujet et il aurait aimé disposer d'éléments sur la réflexion menée par le Conseil régional sur l'optimisation des crédits disponibles au titre de cette démarche *Qualycée*.

Dans ses observations sur le RAP 2014, le CESER s'était étonné que le pourcentage de jeunes présents aux réunions du Conseil régional des jeunes (CRJ) ne soit que de 58 %. Il constate avec satisfaction que le taux de présence s'est nettement amélioré en 2015 avec 78 % des délégués présents. Par ailleurs, le nombre de lycées et CFA dont les jeunes sont élus est maintenant de 91 % (72 % sur le dernier mandat), ce qui est également une évolution positive. Ce taux important témoigne d'une très bonne représentativité du CRJ.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER réitère la demande formulée dans ses observations de l'an passé d'un indicateur relatif au nombre de projets *Karta* déposés par rapport au nombre de projets retenus, ainsi qu'une indication sur les types de refus.

Il souhaite aussi un indicateur sur les déplacements à l'étranger plus précis que la seule variation relative par rapport à l'an passé (+ 25 %).

### 412 - Développer la mobilité internationale et l'information des jeunes

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD et Mme Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

## 1. Observations générales

Globalement, le montant des crédits mandatés reste au même modeste niveau qu'en 2014 (2,2 M€). L'analyse par sous-programme montre que l'appui à la mobilité collective continue de s'éroder au profit de la montée en charge du dispositif « jeunes à l'international » que les établissements s'approprient de mieux en mieux. Les comparaisons s'avèrent cependant difficiles à établir car les publics de chacun des dispositifs évoluent sans que celles-ci soient explicitées. Ainsi, le Conseil régional réserve désormais la mobilité collective aux apprenants de niveau V et IV, ce qui est souhaitable. Par ailleurs, les publics des formations sanitaires et sociales peuvent désormais bénéficier pour leur mobilité individuelle du dispositif « jeunes à l'international ». Les données présentées dans le RAP ne permettent pas de se faire une idée juste de la finalité de ces dispositifs (quels publics ? pourquoi ? comment?) et encore moins de leurs évolutions. Le CESER en déduit qu'il existe un manque de visibilité sur la mise en œuvre de cette politique.

Enfin, le CESER approuve l'effort d'animation entrepris par la collectivité régionale, notamment à travers le projet « B-MOUV » qui encourage les étudiants des établissements en formations sanitaires et sociales à bénéficier du programme européen de mobilité ERASMUS+.

## 413 - Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY, Mme Joëlle DEGUILLAUME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »  
et de M. Jean-Emile GOMBERT, M. Hervé LATIMIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Le CESER se félicite de la continuité du programme 413 depuis le vote de la politique linguistique par le Conseil régional et son actualisation en 2012. La signature avec l'État et les Universités en décembre 2015 d'une convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2015/2020 est, malgré ses insuffisances, un élément positif. Il constate que les crédits de fonctionnement du programme 413 restent à un très bon niveau de consommation : 96,1 % pour 97,06 % en 2014. La consommation des crédits d'investissement est meilleure qu'en 2014 (99,2 % au lieu 90,8 % en 2014).

#### 1. Sur la transmission des langues de Bretagne

Pour ce qui concerne l'intervention en faveur de l'enseignement bilingue, le rapport note la légère diminution du nombre de demandes d'aides « *Skoazell* » et « *Desk enseignement* ». S'agissant de « *Skoazell* » le CESER recommande de vérifier l'impact possible de la baisse du montant de l'aide proposée. Pour les aides « *Desk enseignement* », il conviendrait d'avoir un indicateur sur la part des lauréats de concours en report de stage parmi les demandes, un nombre croissant de demandes émanant d'enseignants-stagiaires monolingues. Le CESER rappelle sa demande de données sur l'enseignement optionnel qui regroupe, dans le public, quatre fois plus d'élèves que le bilingue.

#### 2. Sur le développement de la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

L'aide à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne reste stable et s'ouvre aux fictions radiophoniques. Cette ouverture est la seule conséquence évoquée de l'adaptation en 2014 du dispositif de soutien aux radios associatives brito-phones ou bilingues. On aurait aimé en savoir plus. Le soutien au développement de la présence de la langue bretonne et du gallo dans la vie publique et la politique de soutien à l'édition en breton et en gallo ainsi qu'à la traduction littéraire en breton se poursuivent avec des résultats satisfaisants. La transversalité de la politique linguistique ne semble toujours concerner que la signalétique dans les lycées et bâtiments. La complémentarité du fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne (programme 413) et du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (programme 714) est évoquée. Les retombées éventuelles en 2016 du nouveau contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions bretonnes sur les langues de Bretagne mériteront une mention le moment venu. L'objectif I-3 *Favoriser la transmission familiale* ne donne toujours lieu à aucun développement malgré son importance.

### 2. Observations sur les indicateurs

#### 1. Sur la transmission des langues de Bretagne

Pour le dispositif « *Desk-enseignement* », il est souhaitable de faire apparaître la répartition des dossiers par départements et la part des lauréats de concours en report de stage. Par ailleurs, un indicateur sur la part des bénéficiaires de « *Desk enseignement* » n'intégrant pas les filières bilingues dans un délai de trois années serait utile. Enfin, le CESER propose des indicateurs supplémentaires, à savoir :

- un indicateur du nombre d'élèves concernés par la subvention forfaitaire de la Région à l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires monolingues et les niveaux concernés ;
- un indicateur de suivi du dispositif « *Desk-petite enfance* ».

## 2. Sur le développement de la présence des langues de Bretagne dans la vie sociale, culturelle et publique

Comme beaucoup d'autres, les indicateurs fournis souffrent toujours d'être des constats de gestion.

### 421 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycées

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

La nouvelle autorisation de programme (AP) pluriannuelle ouverte en 2015 pour un montant de 83,2 M€ a été affectée à près de 63 %. Le BP 2016 a prévu d'abonder celle-ci de 30 M€. En 2015, les dépenses d'investissement ont été de 35,5 M€ soit 66 % des crédits de paiement en investissements votés. Un éclairage sur les motifs de cet écart serait utile.

L'objectif « Construire de nouveaux lycées » acte la phase finale des travaux pour le lycée maritime de Saint-Malo et mentionne la poursuite des échanges en vue de l'implantation du lycée de Ploërmel ainsi que le lancement du concours pour le premier des prochains lycées du bassin rennais après le choix d'implantation à Liffré. Le CESER suggère de mettre ces deux derniers projets au regard de prévisions d'évolutions démographiques sur les bassins concernés.

Les actions de restructuration qui visent à accroître les capacités d'accueil des locaux existants sont détaillées. Mais il serait utile d'accompagner la description de ces réalisations d'un échéancier de livraison pour chaque projet.

Ces opérations ne sont toujours pas mises au regard du nombre de lycéens supplémentaires effectivement accueillis, ce que le CESER a déjà suggéré de faire. Un indicateur sur l'évolution du nombre de structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine pour l'accueil des élèves serait aussi souhaitable.

Pour l'amélioration des conditions d'accueil, l'essentiel des réalisations a porté sur des restructurations de services de restauration auxquelles s'ajoute un chantier d'internat.

L'extension ou la mise en conformité des réseaux informatiques des établissements s'est poursuivie avec deux réalisations. Une information sur le nombre d'interventions restant à faire serait la bienvenue.

S'agissant de « Permettre aux lycéennes et lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS », les travaux réalisés par le Conseil régional ont porté principalement sur le patrimoine des lycées. Aucun indicateur chiffré n'est présenté ; il serait pourtant utile de connaître le nombre de chantiers programmés ou en cours de réalisation, ainsi que le montant global de ces interventions, en distinguant ce qui relève des travaux réalisés sur le patrimoine propre des lycées, des subventions aux communes mettant de nouveaux équipements sportifs à disposition des lycées.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Capacités d'accueil*

L'indicateur sur les surfaces construites, peu parlant, a disparu, mais n'a pas été remplacé par l'indicateur demandé portant sur le nombre d'élèves supplémentaires effectivement accueillis. Celui-ci reste nécessaire.

### *Indicateur n°2 : Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées*

Cet indicateur mentionne le nombre de lits dans les internats rénovés ou construits. Le CESER souhaiterait connaître le nombre total de lits disponibles à l'issue de ces opérations.

### *Indicateur n°3 : Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique*

Les dépenses réalisées pour l'amélioration de l'accès aux ressources numériques s'élèvent à 1,1M € en 2015. Il manque un indicateur concernant les chantiers restants à engager ou de prévision de réalisations.

## 422 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Des subventions sont accordées, après signature de conventions, avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC), le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) et la Fédération régionale des maisons familiales et rurales (FRMFR). L'objectif est d'adapter le cadre bâti des lycées privés au regard des actions prioritaires définies dans l'éco-référentiel de la Région.

Il est à noter que le Conseil régional prend en compte l'amélioration de la qualité de vie des élèves en participant financièrement d'une façon plus conséquente à l'innovation et la modernisation pédagogique.

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n°1 : Montants des investissements directement liés à la sécurité et santé des usagers et l'accessibilité des locaux*

Une baisse de 0,6 M€ est constatée par rapport à 2014. Le CESER s'interroge car cet indicateur concerne la sécurité et la mise en accessibilité des établissements, et aucune explication n'est donnée.

Les indicateurs n°1 et n°3 sont en baisse, alors qu'en 2014 l'accent était mis sur les travaux de sécurité et de conformité des bâtiments. Il serait intéressant d'en connaître les raisons. Les chefs d'établissements des trois réseaux ont-ils déposé moins de dossiers à la Région ?

## 423 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Sur proposition de Mme Françoise BOUJARD  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Comme les années précédentes, le CESER s'inquiète de la réduction importante des budgets consacrés à la sécurité des personnes sur les 3 dernières années, même s'il y a une légère augmentation en 2015 par rapport à 2014 (10,7 M€ en 2013, 2,7 M€ en 2014 et 4,5 M€ en 2015) alors que l'objectif de 100 % d'établissements sous avis favorable des commissions de sécurité (objectif de 2012 ) n'est toujours pas atteint.

Des baisses importantes des budgets consacrés à l'isolation thermique des lycées (de 26,7 M€ en 2013 à 9,3 M€ en 2015) sont constatées, alors que l'annexe 2 des orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics montre que 91 % des sites ont une isolation légère ou même absente (pour 15 % d'entre eux). Cela semble très éloigné des objectifs du développement durable.

Le CESER constate également que l'augmentation déjà soulignée l'an dernier des moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles continue (4,5 M€ en 2015 contre 3,9 M€ en 2014 et 3,3 M€ en 2013) sachant qu'il s'agit de moyens qui sont le plus souvent utilisés dans l'urgence en l'attente de travaux correctifs.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER s'étonne de n'avoir aucun indicateur sur l'avancée des travaux de mise aux normes d'accessibilité en 2015. Comme il l'a déjà exprimé dans les avis sur les RAP 2013 et 2014, il souhaiterait avoir des indicateurs sur le pourcentage d'établissements qui sont aux normes d'accessibilité.

Il souhaiterait également avoir des indicateurs sur l'évolution de l'état du bâti : pourcentage de bâtiments correspondant aux critères de la réglementation thermique actuelle (actuellement moins de 9 %).

Plus généralement, le CESER souhaiterait que dans le Programme pluriannuel des investissements (PPI), les objectifs retenus soient traduits en cibles visées. Le RAP pourrait indiquer alors le taux atteint pour ces cibles, en complément des sommes d'argent dépensées.

## 431 - Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY et M. Michel CLECH  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le rapport mentionne l'arrêt des autorisations d'engagement (AE) sur ce programme indiquant que depuis 2015 les frais de publicité liés aux marchés lancés par le Conseil régional sont intégrés dans chaque consultation.

Le CESER attire l'attention sur la baisse significative des autorisations de programme (AP) en 2015 (-1,8 M€), à mettre au regard du niveau remarquablement stable des dépenses d'investissements sur les trois derniers exercices (autour de 13 M€), dépenses réalisées à plus de 90 %.

Pour la maintenance informatique, l'expérimentation menée depuis 2013 dans les lycées est à nouveau mentionnée. Le CESER rend sa satisfaction de la voir enfin déboucher à partir de 2016 sur la généralisation en 5 ans de la prise en charge directe de la maintenance informatique pour les lycées publics.

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°3 : Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des enseignements dispensés.*

La « dépense par élève hors informatique » (76 €) est un ratio dont le dénominateur est le total des lycéens du secteur public. Cet indicateur est biaisé dans la mesure où le plus gros montant de ces dépenses est concentré sur un nombre limité d'établissements. Il serait souhaitable de distinguer les dépenses consacrées aux élèves des formations professionnelles et technologiques, d'une part, de celles pour les séries générales d'autre part.

Le CESER a déjà souligné qu'il faudrait pondérer le nombre d'ordinateurs mis à disposition, par le nombre d'ordinateurs obsolètes mis au rebut. En outre, pour mieux évaluer la réalité de l'équipement en ordinateurs, il serait utile d'avoir une indication de l'évolution du nombre moyen d'élèves par poste.

432 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER note qu'un effort particulier a été consenti par le Conseil régional pour supporter la baisse subie par les établissements technologiques et professionnels des recettes liées à la taxe d'apprentissage alors que les recettes liées à cette taxe permettaient d'investir dans des matériels pédagogiques.

433 - Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

Sur proposition de Mme Béatrice COCHARD et M. Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le Conseil régional s'est engagé à assurer la promotion des technologies de l'information et la communication

pour l'enseignement (TICE) dans les établissements scolaires. Le CESER soutient cet engagement qui s'inscrit dans la stratégie numérique régionale.

Ceci étant, le CESER s'interroge sur l'absence de données relatives à l'accessibilité de certains établissements au haut débit numérique.

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Accès aux TICE des établissements scolaires*

Il ne s'agit pas réellement d'un indicateur puisqu'il n'informe que sur le montant des financements alloués sans faire référence à un objectif chiffré.

*Indicateur n°2 : Répartition des engagements prévisionnels du projet entre le Rectorat et la Région*

Cet indicateur démontre que l'engagement financier du Conseil régional aux côtés du Rectorat est constant. Ceci étant, cet indicateur ne permet pas de connaître le degré de réalisation de l'objectif fixé qui est « de permettre à tous les élèves des lycées bretons l'accès aux dernières évolutions technologiques et de faire découvrir aux équipes éducatives des équipements innovants et les usages possibles en cours ». Le CESER demande donc que cet indicateur soit complété de données qui permettent de mesurer l'atteinte des objectifs.

## 441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de M. Michel CLECH et Mme Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER note la stabilité des crédits de paiement mandatés sur ce programme par rapport à 2014, malgré quelques variations dans la ventilation des dépenses. Les dotations annuelles de fonctionnement attribuées aux établissements scolaires publics sont stables avec des dotations complémentaires de fonctionnement très nettement à la baisse, ce qui témoigne d'une meilleure appréhension et anticipation des dépenses.

Il observe et encourage la mise en place et la montée en puissance du programme d'introduction de produits locaux biologiques (dépenses en augmentation de + 100% entre 2014 et 2015) dans les restaurants scolaires, tous engagés dans la démarche depuis 2014, mais perçoit les difficultés et limites de l'exercice, amenant à réinterroger et réorganiser les dispositifs et modalités d'approvisionnement.

En ce qui concerne la tarification des repas, le CESER préconise à nouveau une politique d'harmonisation et de modération des tarifs applicables aux élèves sur tout le territoire breton quelle que soit leur filière et note le relatif resserrement du prix du repas entre 2,30 et 3,39 € (2,27 à 3,39 € en 2014), hors lycées maritimes.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Nombre de lycées engagés dans la démarche d'introduction de produits locaux et biologiques.*

Cet indicateur a permis de montrer l'implication du Conseil régional dans la démarche mais n'a plus d'intérêt car tous les établissements sont maintenant parties prenantes. Il pourrait être remplacé par l'évolution de la proportion de produits locaux biologiques servis dans les établissements.

## 442 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Mme Guylaine ROBERT  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

La contribution du Conseil régional attribuée aux lycées privés se fait suivant un principe d'égalité de traitement des établissements privés et publics. De ce fait, les crédits de fonctionnement dont bénéficient les établissements privés augmentent dans les mêmes proportions que pour les établissements publics.

### 2. Observations sur les indicateurs

Comme tous établissements, les lycées privés produisent des déchets toxiques liés à la diversité de leurs activités pédagogiques. Le dispositif de collecte engagé par le Conseil régional porte ses fruits et l'indicateur 2 permet de constater que le tonnage collecté est en constante augmentation. C'est donc un indicateur intéressant.

Même si le nombre d'élèves participant aux compétitions sportives scolaires organisées par l'Union générale de l'enseignement libre (UGSEL) accuse une légère baisse en 2015, le CESER apprécie la participation financière du Conseil régional pour les déplacements de 3 533 jeunes. Il souhaiterait connaître les raisons de cette baisse car il n'y a pas d'explication dans le RAP.

## 443 - Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et Mme Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

L'expérimentation engagée en 2012 auprès de 14 établissements scolaires et visant à atteindre l'objectif de gratuité des manuels a été poursuivie en 2015. Les dépenses d'investissement en manuels avaient en effet été réalisées en 2012 avec un ajustement en 2013. Ceci montre bien, qu'en plus de son intérêt incontestable pour les familles, la généralisation de la démarche visant à atteindre l'objectif de gratuité aurait certainement pu permettre de réaliser des économies budgétaires.

Concernant ce programme, le CESER renvoie à la lecture de son avis sur la Décision modificative présentée lors de cette même session. Il s'y inquiète des choix opérés par le Conseil régional pour le budget 2016, n'étant pas certain que la dotation attribuée aux établissements ou aux associations et coopératives scolaires soit de nature à satisfaire à l'objectif de gratuité de l'enseignement, ni à garantir l'équité entre tous les élèves.

## 2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur 1 du RAP 2014 relatif au nombre de bénéficiaires et au taux d'utilisation des chèques-livres et des chéquiers a disparu du RAP 2015. Le CESER le regrette car il mettait en évidence une très bonne appropriation de ce dispositif par les lycéens et lycéennes.

### 451 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Mme Véronique LE FAUCHEUR et M. Louis NOEL  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

## 1. Observations générales

En 2015, les CFA et leurs personnels se sont fortement impliqués pour s'adapter aux attentes des jeunes et des entreprises et adopter la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage ». Au cours de l'année, le Conseil régional a initié une procédure d'auto-évaluation des CFA et a mené une réflexion avec eux afin de produire des indicateurs d'activités. Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le fait qu'il devra veiller à ce que ces démarches de suivi et d'évaluation ne représentent pas pour les CFA une charge de travail supplémentaire trop lourde en termes de gestion. Il réitère sa remarque faite l'année passée concernant son interrogation quant à la capacité des CFA à répondre à ces objectifs avec des moyens qui sont au mieux constants.

Prenant en compte la nouvelle donne en matière d'affectation de la taxe d'apprentissage, le CESER aurait souhaité trouver dans le RAP des précisions sur l'évolution des sources de financement des CFA sur les trois derniers exercices et sur la façon dont les organismes se sont réorganisés pour faire face à cette nouvelle donne.

Au regard de la réforme relative à la répartition de la taxe d'apprentissage, il aurait également aimé trouver dans ce rapport des informations sur les concertations en cours avec les Organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA), dans le souci d'une répartition équilibrée dans les financements. Il espère que le Conseil régional pourra faire figurer de tels éléments de rendu compte de son action dans le prochain RAP.

## 2. Observations sur les indicateurs

Les effectifs d'apprentis sont relativement stables en 2015 par rapport à 2014. Ne pourrait-on compléter ces indicateurs par l'évolution des effectifs par grands secteurs d'activité ?

*Indicateur n°3 : Auto-évaluation des CFA – 1<sup>er</sup> volet de Bretagne Qualité Apprentissage*

Comme l'an passé, le CESER aurait souhaité avoir des éléments plus qualitatifs concernant l'accompagnement des jeunes dans leur parcours et des pratiques d'individualisation ainsi que de l'implication des maîtres d'apprentissage et des moyens mis à leur disposition pour se former.

## 452 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Mme Claudine CORNIL et M. Emmanuel THAUNIER  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER se félicite de constater que l'apprentissage dans notre Région, en se focalisant sur les niveaux IV et V de formation, contribue à offrir une chance d'insertion professionnelle aux jeunes breton.ne.s.

Il souhaite toutefois rappeler plusieurs des préconisations qu'il a formulées par le passé, à savoir qu'il serait souhaitable de se doter :

- d'une meilleure mesure de l'efficacité réelle de l'aide à la mixité et à l'insertion professionnelle ;
- d'une réflexion approfondie sur l'adaptation du système ARGOAT à la réalité des déplacements des apprenti.e.s, préalable indispensable à l'élaboration de la carte des formations ;
- d'une campagne de promotion qui réintroduise clarté et lisibilité pour l'employeur vis-à-vis des aides financières relative à l'accueil de l'apprenti-e et son accompagnement.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : Répartition du nombre de contrat par niveau de formation*

Le CESER se félicite que l'évolution du nombre de contrats et leur répartition par niveau de formation soit toujours indiqué ainsi qu'il l'avait demandé dans les avis sur les RAP 2012 et 2014.

*Indicateur n°4 : Evolution du nombre de premier versement de l'aide ARGOAT*

L'indicateur 4 portant sur l'évolution du nombre de versements du premier dispositif ARGOAT en fonction de l'âge et du genre des apprenti.e.s est peu lisible. Le CESER réitère sa demande de détails concernant le dispositif ARGOAT et rappelle qu'il avait demandé que soit ajouté un indicateur relatif au taux d'occupation (en précisant les filières qui connaissent les plus faibles taux d'occupation).

## 461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD, M. Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur » et de M. Antoine DOSDAT  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

### 1. Observations générales

D'une manière générale, le Conseil régional manifeste son désir de continuité (poursuite et extension des dispositifs de soutien aux bourses doctorales et post-doctorales, aide à l'intégration dans les projets européens, réhabilitation du bâti universitaire, mise en perspective pluri-annuelle des dispositifs liés à la culture scientifique et technique, déploiement du Campus numérique).

La principale innovation est représentée par la signature de conventions entre le Conseil régional et de grands

organismes de recherche, mais ni les contenus ni les signataires ne sont précisés. Le CESER apprécierait d'en connaître les motivations et les objectifs généraux. De ce point de vue, la signature en juillet 2015 de la convention État - Région - Département du Finistère - Brest Métropole encadrant la localisation du siège de l'Ifremer à Brest mérite en effet d'être signalée.

Pour autant, le CESER recommande que continuité ne soit pas pour l'enseignement supérieur et la recherche assimilable à immobilisme et qu'il soit tiré le plus de bénéfice possible de la création de la COMUE UBL qui a débuté ses activités en janvier 2016. Ces évolutions ne devront toutefois pas conduire à complexifier des protocoles techniques de plus en plus lourds (exemple de la gestion du dispositif ARED).

Dans un contexte difficile, le CESER note avec satisfaction la consolidation des crédits de paiement mandatés (30,8 M€ en 2015 après 29 en 2014), ainsi qu'une petite reprise des efforts d'investissement (10,4 M€) après une baisse dramatique de ceux-ci en 2014 (9,1 M€ contre 16,9 en 2013).

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER approuve les diverses réalisations soutenues par le Conseil régional en 2015 dans la continuité de 2014 : opérations immobilières lourdes (indicateur 1), soutien aux projets de recherche (indicateur 2), fin de déploiement du campus numérique (indicateur 3). Au delà d'aspects strictement quantitatifs, une mesure de l'efficacité des dispositifs mis en place serait bienvenue.

### 462 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Mme Marie-Christine CARPENTIER et Mme Véronique LE FAUCHEUR  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

#### 1. Observations générales

Le CESER note favorablement le maintien de la gratuité des formations de niveau V. De même, il salue l'engagement fort du Conseil régional dans la veille et l'analyse des évolutions des secteurs et des métiers.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souhaiterait que les données présentées dans le RAP soient sexuées afin qu'il soit possible de suivre les évolutions en termes de mixité. Il souhaite aussi que les données puissent être plus précises quant aux métiers concernées.

## Mission N°V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

### 511 - Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de M. Jacques UGUEN  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

Outre la rénovation des gares et la modernisation des infrastructures, le CESER note que la Région maintient son effort pour le fonctionnement du TER qui conforte son rôle de train du quotidien avec une forte affluence aux heures de pointe.

Le CESER observe que la mise en service de Bretagne à grande vitesse (BGV) en 2017 offre de nouvelles perspectives pour la desserte tant TGV que TER des territoires. Il tient également à souligner le déploiement de KorriGo.

Le CESER sera particulièrement vigilant sur la prise en compte des besoins des usagers et des territoires lors des présentations des nouvelles grilles horaires pour 2017.

#### 2. Observations sur les indicateurs

##### *Indicateur n°1 : Fréquentation et qualité du service TER*

Comme en 2014, la diminution de la fréquentation TER résulte d'éléments prévisibles comme les travaux de modernisation, et la conjoncture économique. Par ailleurs, dans l'attente de l'arrivée de la grande vitesse en 2017 l'offre est stabilisée. Comme souligné les années précédentes dans ses avis, le CESER note que la qualité du service n'est étayée par aucun élément.

##### *Indicateur n°2 : Evolution de l'offre de transports*

Le CESER observe que dans l'attente de l'arrivée de la grande vitesse en 2017, l'offre n'a guère évolué. Comme il l'a déjà souligné, les indicateurs semblent pertinents mais il faut relativiser leur portée dans cette phase d'attente de l'arrivée de Bretagne à Grande Vitesse en 2017.

##### *Indicateur n°3 : Déploiement de l'offre KorriGo*

Cette carte multimodale de déplacement et d'accès aux services répond aux besoins de la population en Bretagne. Le CESER souhaite être destinataire du travail effectué par la Région et Rennes métropole sur le volet « service » de cette carte.

## 512 - Moderniser le réseau ferroviaire et favoriser le développement du fret

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Dans la continuité des années précédentes, le CESER note qu'il s'agit pour ce programme de poursuivre plusieurs objectifs essentiels pour répondre au positionnement périphérique et péninsulaire de la Bretagne à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le projet BGV, programme pluriannuel dont la réalisation se poursuit en 2015 ;
- La mise en œuvre d'une offre TGV/TER complémentaire ;
- Le déploiement opérationnel du Plan régional d'actions logistiques (PRAL).

### 2. Observations sur les indicateurs

S'agissant de l'indicateur n°1 concernant la Ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL), le CESER note que l'achèvement des travaux réalisés est conforme au calendrier prévu.

S'agissant de l'indicateur n°2 concernant la modernisation des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper (la phase II étant désormais couplée au projet LNOBPL), le CESER note que le taux de réalisation pour cet indicateur est conforme aux objectifs.

S'agissant de l'indicateur n°3 qui renseigne sur le programme de modernisation des gares TER, le CESER apprécie la mise en place d'un indicateur renseignant sur l'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite. Pour ce dernier point, le CESER observe que l'objectif n'a pas tout à fait été atteint en 2015.

Comme souligné à maintes reprises dans les avis du CESER, le développement du fret ferroviaire ne bénéficie pas d'indicateur spécifique, pourtant intéressant notamment dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PRAL entré depuis 2014 dans sa phase opérationnelle. Cela permettrait entre autres d'apprécier objectivement la réalisation de ce plan.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'achèvement futur des travaux de réalisation de la LGV BPL ;
- L'étape complémentaire au débat public en cours de préparation concernant le projet LNOBPL ;
- La mise en œuvre du PRAL ainsi que les actions de redynamisation du fret ferroviaire ;
- La modernisation des lignes du maillage régional.

## 513 - Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le CESER rappelle, comme il l'avait fait l'an dernier, son attachement au maintien de toutes les lignes ferroviaires du maillage régional, complémentaire à l'offre par autocar.

Le CESER sera vigilant sur l'évolution annoncée en matière de desserte et de tarification avec la mise en œuvre de la loi NOTRe, pour que cela ne se traduise pas par une dégradation de l'offre et/ou une augmentation des tarifs.

### 2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur n°1 concernant l'accès au Mont-Saint-Michel révèle une forte baisse de fréquentation de la ligne fréquentée par des touristes étrangers à 90 % en 2015.

L'indicateur n°2 montre que les deux lignes desservant le Centre Bretagne sont aussi en baisse de fréquentation.

Malgré les améliorations matérielles et le nombre d'abonnés en augmentation sur la ligne dite Nord-Sud, il semble que les travaux en gare de Rennes pénalisent la fréquentation des voyageurs occasionnels avec des correspondances parfois dégradées.

Le CESER estime que la vigilance est de mise sur ce point et qu'il serait souhaitable de solliciter l'avis des usagers sur leurs réels besoins.

## 521 - Moderniser le réseau routier structurant

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le CESER rappelle que le volet *Infrastructures routières* du nouveau CPER 2015-2020 porte sur deux objectifs, le désenclavement routier du centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN164 ainsi que la modernisation et la sécurisation du réseau routier national. (Avec respectivement 237 M€ contractualisés dans le nouveau Contrat de plan État-Région (CPER) dont 118,4 M€ à la charge de la Région, et 34,55 M€ dont 4,2 M€ pour la Région pour des opérations de sécurisation.) Il note l'engagement réaffirmé du Conseil régional en faveur de l'aménagement de la RN164, avec 118,4 M€ soit 96,4 % de la participation régionale au volet *Infrastructures routières*.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°1 : Avancement du CPER 2015-2020*

Le CESER note que les travaux sont engagés sur l'ensemble des sites identifiés en dehors de Mûr-de-Bretagne.

### *Indicateur n°2 : Avancement de la mise en 2x2 voies de la RN164*

Le CESER note qu'après une stagnation du linéaire traité entre 2012 et 2014, la reprise des travaux est effective en 2015.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la poursuite de l'avancement de la mise à 2x2 voies de la RN164 ;
- le rythme d'avancement de la mise à 2x2 voies de l'axe Triskell.

## 531 - Moderniser les ports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le CESER prend note du bilan d'activité proposé par le Conseil régional. Il note l'engagement financier important dédié à ces infrastructures essentielles à l'activité économique en Bretagne. Les efforts consentis par la collectivité régionale au maintien et au développement des conditions d'accueil des navires (aménagement portuaire, plan de dragage, etc.) sont à souligner, tant elles sont nécessaires au bon fonctionnement et plus largement à la compétitivité des équipements.

En termes d'activités, le soutien à la filière réparation navale, notamment sur le port de Brest est essentiel pour les entreprises et l'emploi sur ce bassin de vie, et plus largement pour le développement d'une filière d'envergure régionale. Il en est de même pour le plan de développement du port.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note la baisse tendancielle des tonnages de marchandises et des flux de passagers sur les trois ports de commerce régionaux sur cinq exercices. Les prévisions pour 2016 semblent plus optimistes.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution des tonnages de marchandises et des flux de passagers sur les trois ports de commerce régionaux.

## 532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le CESER prend acte du bilan d'activité régional sur la gestion aéroportuaire. Si l'enveloppe totale des Crédits de paiements (CP) 2015 reste modeste au regard du poids des infrastructures, le CESER note que les deux contrats de concession n'anticipaient pas d'intervention financière du Conseil régional sur cet exercice.

Le CESER indique que l'absence de subvention d'investissement versée au Syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes pour 2015 est légitime du fait des nombreuses incertitudes pesant sur ce projet.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souligne la croissance quasi-continue des flux de passagers sur les plates-formes bretonnes, malgré les difficultés rencontrées à Quimper. Dans cette perspective, le CESER note avec satisfaction la décision régionale d'associer dans un cadre unique l'exploitation des deux pistes finistériennes, traduisant une volonté de mise en cohérence positive pour un développement équilibré du territoire.

## 533 - Moderniser les voies navigables

Sur proposition de M. Jean KERHOAS  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le Conseil régional rappelle qu'il s'est donné pour mission d'assurer l'entretien, la réparation et l'aménagement, dans un objectif de valorisation touristique et environnementale, d'un domaine représentant 559 km de voies navigables, 308 écluses et 156 maisons éclusières.

Le CESER souligne qu'avec les réalisations 2015, le Conseil régional poursuit son objectif de faire des voies navigables, l'axe majeur du développement touristique du Centre Bretagne.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER constate que malgré l'importance des investissements réalisés, il y a eu une baisse progressive du trafic aux écluses entre 2011 et 2014 avec 16 651 passages en 2011 et 15 487 en 2014, soit une baisse de 7 %. En 2015, le CESER note une légère reprise avec 311 passages supplémentaires.

Le CESER s'interroge sur les raisons de cette baisse de fréquentation entre 2011 et 2014 et si l'augmentation constatée en 2015 est liée à la prise en compte par le Conseil régional, dans ses choix d'investissement, des résultats de l'enquête menée en 2014 par le Comité régional du tourisme (CRT).

Pour rappel, cette enquête a été menée sur la base de 1 261 questionnaires distribués auprès des plaisanciers fréquentant le canal dont l'objectif affiché était de « compléter, moderniser et adapter les services de bases essentiels à une mise en tourisme de qualité des voies d'eau de Bretagne ». Si elle montrait une satisfaction globale des utilisateurs, elle faisait aussi ressortir des pistes d'améliorations prioritaires souhaitées autour d'aménagements liés à la présence de toilettes, de points d'eaux et d'électricité, de commerce, de points de ravitaillement etc.

Enfin, le CESER se félicite du lancement et du succès du 2<sup>ème</sup> appel à projet de gestion et de réhabilitation des maisons éclusières.

## Mission N°VI - Pour une exemplarité environnementale

### 611 - Promouvoir les avancées collectives sur la question de l'eau en Bretagne

Sur proposition de MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

Le CESER constate que ce programme, visant essentiellement à l'amélioration de la qualité des eaux en Bretagne, s'inscrit dans le prolongement des années précédentes, aussi bien en termes de projets que de financements. En fonctionnement, le soutien nécessaire aux opérations locales de bassins versants représente 63 % du budget (3,3 millions d'euros). En investissement, le Conseil régional a accompagné directement 82 projets visant un impact sur la qualité de l'eau (3,8 millions d'euros affectés).

Le CESER note avec satisfaction, la poursuite des études, des animations des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) (1,7 millions d'euros au total) qui sont les ingrédients nécessaires à la poursuite des actions en faveur de l'amélioration souhaitée de la qualité des eaux pour atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) en 2027 dernier délai.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Les 3 indicateurs chiffrés inscrits dans le document sont de plusieurs niveaux :

- 38 % des masses d'eau bretonnes en bon état. Le CESER note les améliorations mais rappelle aussi que ce chiffre demeure insuffisant ;
- 60 % des agriculteurs engagés dans des changements de pratiques sur les bassins versants à algues vertes. Le CESER note que c'est le signe d'une bonne mobilisation, en-deçà encore des objectifs néanmoins ;
- 100 % de la Bretagne couverte par des SAGE. Le CESER s'en félicite.

Le CESER constate cependant un manque d'indicateurs chiffrés en matière d'objectifs atteints sur les nombreuses opérations de bassins versants ou les projets spécifiques et ceci concernant tous les paramètres ciblés (nitrates, bactéries, phosphore, pesticides, morphologie, etc.). Concernant l'eau, il rappelle que les indicateurs de résultats sont aussi importants que les indicateurs de moyens.

## 612 - Développer une politique durable de l'énergie et intégrer les enjeux climatiques

Sur proposition de MM. David RIOU et Alain THOMAS  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Dans le contexte de la loi pour la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et de l'accord de Paris obtenu à l'issue de la COP 21, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de Bretagne 2013-2018 fixe les objectifs à 2020 et 2050 nécessaires pour engager une politique mobilisatrice pour le climat. Le CESER se félicite donc que la démarche de transition bas-carbone soit engagée en Bretagne.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux (PRPGDD) a été approuvé en avril 2015. Le RADD précise que la procédure de consultation du public n'a fait l'objet d'aucune observation. Tout en considérant que le sujet est particulièrement complexe, la non-implication des citoyens dans l'enquête publique interroge. Pour tenter d'y remédier, le CESER qui, par deux fois, a rendu des avis sur le PRPGDD, réitère sa demande de mieux faire apparaître le volet déchets dans la politique régionale même si la nouvelle nomenclature l'intègre un peu plus clairement dans le programme 503 en parlant « d'approche circulaire de l'usage des ressources ». A ce titre, il tient à souligner que comprendre que les déchets sont potentiellement des ressources est loin d'être acquis pour beaucoup des citoyens.

### 2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur n°1 sur les réalisations en matière d'énergies renouvelables indique que le développement de l'éolien en Bretagne reste inchangé en MW instruits par rapport à 2014, pour un objectif de 1 800 MW en 2020. Le CESER, regrettant l'annulation du Schéma éolien breton en octobre 2015, rappelle que celui-ci prévoyait l'implantation, d'ici à 2020, sur le territoire breton, de 2 500 éoliennes pour atteindre une production de 2 500 MW, soit environ un dixième de la consommation annuelle d'électricité de la région Bretagne.

Pour ce qui concerne la réalisation de puissance cumulée de chaufferie bois énergie installées, celle-ci est en progression avec 114,9 MW réalisés. Le CESER souligne que la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la Bretagne, est un élément-clé du déploiement des politiques énergétiques à l'échelle des territoires et un maillon indispensable du développement des énergies renouvelables.

Aujourd'hui 12 territoires sont engagés dans une démarche de boucles énergétiques locales. Pour le CESER, il faut continuer les initiatives pour arriver à minima à l'objectif cible de 20 territoires d'ici 2020.

Le CESER approuve la poursuite des travaux engagés dans le cadre des différents ateliers du Pacte électrique breton (PEB) sur la problématique du stockage de l'énergie et la mise en œuvre de réseaux intelligents. Suite à la COP 21, le CESER propose au Conseil régional d'être encore plus offensif en augmentant ses objectifs de valeur cible d'énergie renouvelable dans le PEB.

Concernant les Crédits de paiement, le CESER aurait souhaité que ceux-ci soient plus importants pour la Bretagne étant donné les enjeux et les objectifs de mise en place d'une « COP régionale ».

En vue du RADD 2016, le CESER préconise que soient également retenus les indicateurs suivants :

- Recensement des actions conduites en direction du public en lien avec l'Enjeu 1 du PRPGDD

- « Améliorer et diffuser la connaissance » ;
- Évolution des taux de recyclage et/ou valorisation des déchets dangereux en Bretagne et hors Bretagne en lien avec l'Enjeu 3 « Optimiser le tri, la collecte, le recyclage et la valorisation ».

## 613 - Favoriser les aménagements durables

Sur proposition de Mme Frédérique BONNARD LE FLOC'H  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Le CESER prend acte de la forte évolution de ce programme en 2015 du fait de l'intégration des critères du dispositif *Eco-FAUR* dans la nouvelle politique territoriale (Mission I). Néanmoins, il souhaiterait que ce dispositif très apprécié par les différents acteurs dans les territoires fasse l'objet d'une évaluation. Il propose également qu'une lisibilité et un suivi de l'intégration des critères de ce dispositif dans la politique territoriale soient proposés dans les prochains RADD.

### 2. Observations sur les indicateurs

Ce rapport fait un point d'étape de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur l'économie circulaire, tel que demandé dans l'avis du CESER à l'occasion du dernier Rapport d'activité et de développement durable 2014. Le nombre de 8 lauréats sur 35 dossiers de candidature révèle le caractère expérimental de la démarche, pour laquelle le CESER souhaiterait avoir des perspectives plus précises en termes d'objectifs de déploiement.

L'élaboration d'une feuille de route en faveur du développement des éco-matériaux en Bretagne montre que le Plan bâtiment durable breton (PBDB) est un outil dont l'appropriation par les parties prenantes est en cours et qui demandera du temps pour produire son plein effet, alors que les besoins en matière de transitions énergétique et économique de la filière sont massifs. Le CESER souhaiterait que le rapport offre une lisibilité budgétaire des efforts engagés par la Conseil régional de Bretagne en ce sens.

Concernant Bretagne Qualiparc, l'augmentation du nombre de parcs d'activités labellisés souligne la pertinence du repositionnement progressif du dispositif sur la requalification de parcs, en lien avec le soutien associatif de l'Association PALME avec qui la Région a souhaité intensifier son partenariat. Le CESER note avec intérêt que l'apport de services nouveaux aux collectivités et partenaires de Bretagne Qualiparc permet de maintenir une dynamique positive.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le ratio entre parcs nouveaux et parcs requalifiés labellisés Bretagne Qualiparc ;
- les objectifs quantitatifs et qualitatifs de déploiement de la démarche en faveur de l'économie circulaire ;
- la traduction budgétaire des actions et engagements figurant au PBDB.

## 621 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de M. Alain THOMAS  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

### 1. Observations générales

Alors qu'au plan national le vote de la loi relative à la biodiversité est imminent, soulignant l'importance de cette question, le CESER note favorablement qu'au sein du GIP Bretagne-Environnement, l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel a lancé en 2015 une démarche d'élaboration d'indicateurs sur la situation de la biodiversité en Bretagne.

Le RADD rappelle, fort justement, la nécessité d'une prise en compte globale de cette biodiversité, qu'elle soit exceptionnelle ou ordinaire. Comme en 2014, il évoque les nouvelles perspectives offertes en la matière par la prise de compétences de la Région sur la gestion des fonds structurels FEADER et FEDER.

### 2. Observations sur les indicateurs

Sur le volet paysage, le CESER suggère que le bilan annuel de Breizh Bocage figure dans les indicateurs 2016 de ce programme même si, sous un angle financier, ce programme d'action est intégré au bilan du FEADER. Plus globalement, il conviendrait de réfléchir à une présentation mieux croisée entre le programme « Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages » et l'objectif 3 du FEADER « Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes ».

Le CESER exprime le souhait que soient proposés sans tarder des indicateurs éclairant les effets de ces politiques sur la biodiversité.

A propos de l'objectif 3, le CESER s'interroge sur les causes de l'absence d'engagements financiers sur le sous-objectif « réserves naturelles et continuités écologiques » par rapport à la maquette prévue.

## Mission N° VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous

## 711 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Selon le Rapport financier 2015, les dépenses de la mission VII diminuent en 2015 de 8 % par rapport à 2014.

Cette baisse liée, d'une part, au fait que la Région a finalisé en 2014 ses engagements financiers en faveur des équipements sportifs d'intérêt national, d'autre part, au Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA).

Les crédits de paiement mandatés en fonctionnement pour le programme 711, sont en légère hausse (+0,5 %) par rapport à 2014. Dans un contexte général de resserrement des crédits publics d'intervention de l'État et des collectivités territoriales, le CESER apprécie le maintien par le Conseil régional des moyens financiers permettant d'accompagner les équipes artistiques, les manifestations culturelles, les structures de production et de diffusion.

Les crédits de paiement mandatés en investissement pour le programme 711 sont en forte baisse (-28 %) par rapport à 2014. Le RADD 2015 ne donne pas d'explication sur ce point.

## 714 - Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Le CESER relève avec satisfaction le haut niveau atteint par le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA), qui en 2015 représentait 80% des autorisations de programme.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateurs 1 et 2 : Œuvres soutenues de façon significative et tournage sur le territoire*

Seules les actions I et II de l'objectif I, visant à soutenir la création dans le cinéma et l'audiovisuel et à mesurer le nombre de tournages réalisés sur le territoire font l'objet d'indicateurs.

Le CESER souhaiterait, tout comme les années précédentes, que les actions engagées dans le domaine du livre soient également valorisées par des indicateurs qui pourraient refléter l'impact des aides du Conseil régional, notamment en direction des librairies indépendantes et des manifestations littéraires.

Alors que le nombre d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles aidées progresse, celui des jours de tournage diminue fortement par rapport à 2014, avec ses conséquences en termes d'emploi, notamment pour les artistes et techniciens résidant en Bretagne.

Qu'en est-il de l'indicateur n° 3 qui portait sur les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des cinémas aux personnes à mobilité réduite ?

## 751 - Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Catherine TANVET  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Le sport, maintenu comme compétence partagée entre les différents niveaux de territoires depuis la loi NOTRe, subit une baisse régulière des crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS) destinés à la Bretagne. Le Conseil régional a souhaité conforter son rôle d'acteur majeur du financement ; néanmoins son budget « sport », cumulant l'ensemble des interventions régionales, a baissé de 14 % entre 2014 et 2015.

### 2. Observations sur les indicateurs

#### *Indicateur n°1 : Équipements sportifs mis en chantier*

Ce premier indicateur montre une baisse de 20 % en 2015 du nombre de projets soutenus, sans doute plus ciblés. Le diagnostic des équipements a permis d'établir une hiérarchisation des besoins et d'identifier les maîtres d'ouvrage en charge de leur réalisation, ces éléments étant une base pour l'élaboration du futur schéma d'intervention en investissement.

#### *Indicateur n°2 : Evolution du dispositif Chèque sport*

Pour la première fois depuis le lancement du Chèque sport, le CESER constate la diminution du nombre de bénéficiaires mais également celui des clubs partenaires. Si les données fournies ne permettent pas de connaître précisément les disciplines les plus touchées, on observe néanmoins que les sports collectifs bénéficient en priorité du dispositif (plus de 50 %). Même si les garçons restent majoritaires parmi les bénéficiaires, il est toutefois encourageant de constater que le nombre de jeunes filles augmente. La territorialisation de cette information aurait été intéressante à connaître.

#### *Indicateur n°3 : Compétitions sportives organisées en Bretagne*

Le Conseil régional soutient financièrement l'organisation de manifestations sportives. Si depuis 5 ans le nombre de celles ayant bénéficié du partenariat du Conseil régional n'a cessé de baisser, il s'est enfin stabilisé. Les manifestations sportives les plus soutenues financièrement demeurent le cyclisme, l'équitation et le tennis qui nécessitent des infrastructures et une logistique conséquentes. De même, le nombre de championnats d'Europe ou du monde organisés en Bretagne est en nette diminution par rapport à 2015. Toutefois, cet indicateur ne permet pas de savoir si celle-ci résulte d'un manque d'attractivité de la Bretagne par rapport aux infrastructures (nombre, qualité) ou de tout autre facteur explicatif.

## Mission N° VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines

### 811 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de M. Hervé LATIMIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

Le CESER a, depuis plusieurs années, regretté la diminution continue des crédits consacrés à ce programme. La consommation à 100 % des crédits d'investissement comme en 2014 conforte ce regret en illustrant la pression qui pèse sur le programme.

La baisse du taux de consommation des crédits de fonctionnement (78,2 % en 2015 contre 88 % en 2014 et 92,9 % en 2013) demanderait une explication dans ce contexte. Si cela est dû à la logique de la méthode d'appels à projets pourquoi ne pas le dire ? Une baisse du soutien aux « Musées de France » est mentionnée et expliquée mais semble porter sur des investissements.

Les objectifs et les actions se situent dans la continuité et paraissent toujours très pertinents. Le maintien à un niveau constant des opérations *Skoaz ouzh skoaz* (23 pour 24 en 2014, 22 en 2013) en est l'illustration. Les appels à projets *Archipel du patrimoine breton* (patrimoine breton hors de Bretagne) et *Héritages littoraux* confirment leur succès. L'accent mis sur la participation des habitants ou du public pour de nombreuses actions est toujours à souligner positivement.

Le passage de l'outil *Glad* à l'outil *patrimoine breton.bzh* donne un résultat chiffré à la baisse mais expliqué. La tendance lourde est à une bonne utilisation de l'outil par les bretonnes et les bretons.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Les trois indicateurs donnés demeurent intéressants. Le rapport qu'établit l'indicateur n°3 entre le nombre d'opérations de conservation liées à une démarche de valorisation et le nombre total d'opérations de restauration reste une forme de modèle quand on le compare aux simples constats qu'on voit assez souvent.

### 812 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de M. Alain LE FUR  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Le CESER apprécie cette présentation enrichie, claire et cohérente. Il constate que certaines de ses propositions ont été prises en compte, notamment la carte des « Destinations touristiques » et la part faite à l'information sur le Comité régional du tourisme dans le RAP. Ce document exprime ainsi clairement le rôle du

Conseil régional et de chacun des partenaires dans la mise en œuvre de la politique touristique.

Les évolutions budgétaires sont, pour l'essentiel, explicitées. Le CESER apprécie les chiffres de la réalisation budgétaire. La présentation des principales réalisations de l'année, articulée avec les propositions du Schéma régional du tourisme, facilite le suivi de l'action conduite.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER juge les deux indicateurs pertinents. En complément, il lui semblerait utile et cohérent de faire apparaître un indicateur sur les écolabels pour mettre en évidence cet aspect de la qualité.

Enfin, le CESER continue de penser que la connaissance du volume de la consommation touristique plus qu'un pourcentage du PIB, exprimerait mieux, avec les emplois, l'importance économique de l'activité touristique.

### Mission N° IX - Pour le développement des actions européennes et internationales

#### 901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
Rapporteuse générale en charge des questions européennes

## 1. Observations générales

Si l'affectation des autorisations d'engagement (AE) pour 2015 est en cohérence avec les objectifs, celle des autorisations de programme (AP) est très faible, en grande partie pour des raisons de retard dans la mise en œuvre des actions prévues ou de changements du côté des partenaires ayant empêché cette mise en œuvre.

Le CESER note que les actions de coopération ou de partenariat avec des régions européennes ou hors Europe sont concentrées sur un nombre de régions assez restreint et ne semblent pas connaître d'élargissement, au vu des indicateurs proposés. Il souligne également que les actions relèvent de plus en plus des domaines économiques, en particulier l'agriculture et l'agroalimentaire. Outre le développement économique, le CESER apprécierait d'avoir des précisions sur les autres secteurs d'activité concernés par les différentes coopérations.

En ce qui concerne la coopération territoriale européenne, la programmation 2014-2020 a été approuvée en 2015. Le CESER se réjouit que des appels à projets aient été lancés par anticipation pour répondre aux besoins des bénéficiaires.

## 2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs restent peu précis et ne permettent pas de mesurer la dimension effective et les impacts des coopérations et partenariats. Les partenaires concernés ne sont pas qualifiés et leur seul nombre ne fournit pas d'éléments tels que le renouvellement des partenaires, la durée de leur implication, ou encore le nombre

de personnes concernées.

Si le CESER se félicite de l'accompagnement mis en place auprès des porteurs de projet dans le cadre de la Coopération territoriale européenne, le nombre de réunions organisées et leur audience ne sont pas indiqués, ce qui rend difficile la mesure de leur l'impact.

## 902 - Développer les solidarités internationales

Sur proposition de M. Pierre BARBIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Si le total des crédits de la mission IX votés en 2015 était en diminution de 19 % par rapport à 2014, le taux de réalisation global de la mission IX est seulement de 67 % . En ce qui concerne le seul programme 902, le taux de réalisation est de 51 %, taux identique à celui de 2014, mais toujours très faible comparativement à celui de l'ensemble des programmes régionaux (moyenne de 89 %).

De plus, la séparation entre l'action de partenariat de la collectivité avec des régions de pays en développement, qui figure au programme 901, et les actions de solidarités internationales du programme 902 ne permet pas d'apprécier l'effort global du Conseil régional envers les pays du Sud et plus précisément le respect ou non de l'engagement déjà ancien du 1 pour mille vers la solidarité internationale, engagement rappelé lors du rapport sur l'action internationale de la Région présenté à l'automne 2014. Une première approche des montants diffusés dans ce RAP conduirait à douter du respect de cet engagement.

### 2. Observations sur les indicateurs

Au vu des observations ci-dessus, le CESER estime très souhaitable, comme lors de ses observations sur les RAP 2013 et 2014, que le Conseil régional développe une réflexion sur son engagement vis-à-vis des pays du Sud en allant au-delà des indicateurs présentés dans ce rapport. Le lancement fin 2015 d'une réflexion sur la plate-forme régionale multi-acteurs ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et la solidarité) peut y contribuer.

## Mission N° X - Relations avec les citoyens

### 1002 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

### 1. Observations générales

Le CESER relève l'ajout en 2015 d'un nouvel objectif, l'amélioration de la qualité de la relation avec les

citoyens, en complément des actions déjà inscrites (information des citoyens et promotion de l'image et de la notoriété de la Bretagne).

La part du budget régional consacrée au programme est restée stable à 4,990 M€, avec un taux de réalisation supérieur à 2014. 53 % du budget ont été consacrés au renforcement de la notoriété et de l'image de la Bretagne, 44 % à l'information des citoyens sur les politiques publiques et 3 % au renforcement de la conscience européenne. Pour le CESER, ce dernier point mériterait un effort supplémentaire.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n° 1 : « Performance des outils éditoriaux »*

Le Conseil régional poursuivant sa stratégie digitale, le CESER constate le léger redressement de l'audience des deux portails de la Région (1 097 574 visiteurs vs 1 027 115 visiteurs en 2014). Le nombre de *followers* Twitter connaît une nouvelle forte progression (44 461 en 2015 vs 28 818 en 2014), confirmant l'appétence du public pour ce support. Il serait d'autant plus utile de s'intéresser au profil des utilisateurs.

### *Indicateur n°2 : « Développement Fête de la Bretagne »*

Le CESER relève que la mise en place des 4 valeurs « portes d'entrée » a fortement réduit le nombre d'événements (160 vs 240). Mais en proposant une programmation plus festive et cohérente, et surtout en rallongeant la durée de la Fête de 4 à 10 jours, l'édition 2015 a doublé le nombre des participants pour atteindre le niveau record de 400 000. Il resterait intéressant de disposer d'informations plus détaillées sur le budget dédié et les principaux événements soutenus par le Conseil régional.

### *Indicateur n° 3 : « Information européenne »*

La fin de la mission des animateurs Europe et l'absence de communication en période pré-électorale expliquent la chute du nombre de personnes touchées, revenant de 31 205 en 2014 à 4 500 en 2015. Les variations constatées chaque année interpellent. Un éclairage complémentaire serait donc bienvenu.

## 1003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

## 1. Observations générales

Après la diminution du nombre de dossiers en 2014, le CESER constate que le fonds d'intervention régional s'est vu davantage sollicité en 2015 avec 466 dossiers vs 436 l'année précédente, pour un montant global porté de 900 k€ à 1 M€.

## 2. Observations sur les indicateurs

### *Indicateur n°2 : « Analyse de l'accompagnement social de la formation »*

Avec 47 dossiers contre 34, ce soutien a été davantage sollicité en 2015. Le montant moyen alloué est passé

de 1 588 € à 2 126 €.

*Indicateur n° 3 : « Analyse des soutiens aux projets en investissement »*

Après le très faible nombre de dossiers soutenus en 2014, l'année 2015 connaît un sursaut en nombre (21 vs 18), mais surtout en capitaux, avec une moyenne de 2 802 € contre 880 € en 2014. Une information sur les principaux bénéficiaires éclairerait cette évolution.

## Mission N° XI - Fonds de gestion des crédits européens

En préalable, le CESER constate l'absence du programme 1130 dans le RAP. Celle-ci est probablement liée au retard pris sur le FEAMP. Au vu des enjeux pour les secteurs concernés, il est néanmoins dommage de ne pas rendre compte de cette partie de l'action régionale, ne serait-ce que pour rappeler qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre les actions annoncées, en expliquant les raisons de ce retard.

Sur plusieurs des programmes de la mission XI, le RAP ne propose pas d'indicateurs. Le CESER ne peut que le regretter, d'autant plus que ces indicateurs existent par ailleurs, en réponse aux obligations européennes. De manière générale, ce point témoigne de la nécessité d'envisager de nouvelles manières de rendre compte des politiques partenariales. Outre l'ajout d'indicateurs dans les pages concernant la mission XI, peut-être faut-il également indiquer systématiquement, pour les autres programmes, la part des financements européens.

## 1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
Rapporteuse générale en charge des questions européennes

### 1. Observations générales

La mise en œuvre du programme opérationnel (PO) est guidée par une approche de développement durable (soutien du FEDER aux énergies renouvelables, transports durables, efficacité énergétique du bâti) et par une approche territoriale, avec en particulier pour le FEDER les Investissements territoriaux intégrés dont pourront bénéficier les deux métropoles régionales ainsi que les 21 Pays.

Comme 2015 a été une année de mise en place des instances de gouvernance, des critères de sélection des dispositifs et de lancement d'appels à projets, le démarrage de la nouvelle programmation apparaît relativement lent. Les autorisations d'engagement et de paiement ne sont alors pas conformes aux prévisions.

Il apparaît que les axes 1 et 3 du PO n'ont, pour 2015, pas ou peu donné lieu à la programmation de fonds (un seul dossier pour l'axe 3). Le CESER constate que seul les axes 2 (en particulier les objectifs centrés sur l'innovation et la recherche) et 4 ont réellement commencé à apporter un soutien notable à des projets du territoire.

Les nouvelles modalités de mise en œuvre et l'organisation à construire au sein des services du Conseil régional n'ont pas favorisé un démarrage rapide et le CESER craint que le retard pris ralentisse une dynamique de participation des acteurs régionaux. Il constate d'ailleurs que certains acteurs diffèrent leurs projets. Aussi,

Le CESER sera attentif à la consommation des crédits pour éviter un risque de dégageant d'office en 2017.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER déplore l'absence d'indicateurs dans le RAP pour le suivi de ce programme, d'autant plus que ceux-ci existent par ailleurs.

### 1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
Rapporteuse générale en charge des questions européennes

## 1. Observations générales

Le Conseil régional est autorité de gestion du FEADER doté de 368 M€. Cinq grands types d'opérations structurent ce programme opérationnel qui a été validé en août 2015 et qui, pour 45 % du budget, s'intègre dans un socle commun national d'opérations. L'Agence de services et de paiement est l'organisme payeur et le dispositif est déployé via des appels à projets.

Le CESER note le démarrage dynamique du FEADER dès 2015 sur certaines mesures de l'objectif 3 : Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) et dans une moindre mesure sur les aides à la modernisation des exploitations et des industries agroalimentaires. Cette consommation importante des crédits montre une attente forte des bénéficiaires. Le CESER s'interroge toutefois sur les moyens qui pourront être apportés une fois la maquette consommée. Il s'inquiète également des délais de versement des aides.

A l'inverse, le dispositif LEADER n'a pas encore été actionné en 2015. Le CESER note que les conventionnements avec les Pays et le travail préparatoire avec l'Agence des services de paiement (ASP) ont retardé sa mise en œuvre. On peut craindre qu'un certain nombre d'acteurs diffèrent le dépôt de demandes ou les annulent étant donnés les délais de démarrage.

Le CESER constate également que sur certains axes de l'objectif 3, les montants programmés sont très faibles, voire nuls dans le cas des réserves naturelles et continuités écologiques. Il aurait été intéressant que les explications accompagnant le tableau apportent des éclairages sur ces points.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER déplore l'absence d'indicateurs dans le RAP pour le suivi de ce programme, d'autant plus que ceux-ci existent par ailleurs.

## 1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
Rapporteuse générale en charge des questions européennes

### 1. Observations générales

Le CESER constate que les missions du Conseil régional se sont considérablement élargies en matière de gestions des fonds européens. Autorité de gestion principale, il doit accompagner les bénéficiaires, assurer la gestion et le contrôle, pour sécuriser et garantir la bonne mise en œuvre des programmes. De ce point de vue, il apparaît que de réels progrès restent possibles en Bretagne, notamment pour réduire les délais de traitement de certains dossiers.

Le CESER note que les dispositifs de gestion et de contrôle pour chacun des fonds ont été créés et qu'un programme de formation des services sera décliné tout au long de la période. De même, les instances de gouvernance ont été installées et le déploiement des outils d'information et de communication a commencé.

Le CESER s'étonne, dans une période de mise en place et de forts besoins de communication et d'information, du faible niveau de consommation des fonds dédiés sur la période 2015. S'il a bien noté que ce faible niveau de consommation semblait cohérent avec les calendriers de réalisation des opérations en début de programmation, le CESER sera attentif au déploiement des actions en question, qui lui semblent tout à fait stratégiques. La validation en 2015 de la stratégie de communication n'a pas permis de décliner les actions plus en amont.

### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note la volonté du Conseil régional de favoriser au mieux l'accès des bénéficiaires aux fonds européens en Bretagne et de mettre à disposition des citoyens les outils *ad hoc*. Cependant, les indicateurs fournis restent limités quant à l'impact réel de la communication (nombre de personnes touchées, diffusion des outils et supports de communication) et plus encore de l'accompagnement (nombre de bénéficiaires concernés, nombre de demandes ayant permis le dépôt d'un dossier). Essentiel pour les bénéficiaires potentiels, celui-ci se limite pas à la communication mais reste difficile à mesurer. Le CESER suggère donc l'intégration d'indicateurs relatifs à l'assistance technique aux porteurs de projets.

L'évaluation sera réalisée à l'aide de plans d'évaluation spécifiques pour chacun des programmes. Cette demande forte de la Commission européenne rejoint une attente exprimée régulièrement par le CESER et devra permettre de nourrir le rendu-compte de l'action régionale (voir plus haut).

## Mission N° XI - Fonds de gestion des crédits européens

### 8000 – Subvention globale FEDER 2007-2013

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
Rapporteuse générale en charge des questions européennes

#### 1. Observations générales

Le CESER se réjouit que l'intégralité de l'enveloppe FEDER sur la programmation 2007-2013 ait été consommée et la maquette originelle respectée.

Il note que les mesures d'accompagnement des bénéficiaires ont été importantes pour assurer la remontée des justificatifs de dépenses.

#### 2. Observations sur les indicateurs

En parallèle, des actions de communication et de valorisation des projets ont été conduites. Le CESER s'interroge cependant sur leur audience et leur impact car il ne dispose pas d'éléments de suivi à ce sujet. Au vu de cette dernière remarque, il pourrait être pertinent d'ajouter, par exemple au sein du programme 1140, un indicateur relatif au nombre de participants aux événements ou, plus généralement, tout indicateur relatif à l'audience et la diffusion des supports. De tels indicateurs existent probablement déjà, dans le cadre de la stratégie de communication adoptée en comité de suivi.

## Mission N° XII - Autres dépenses

### 9000 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

#### 1. Observations générales

Globalement, le CESER constate que les dépenses de fonctionnement demeurent relativement stables, bénéficiant de la baisse des dépenses de gaz, alors que les taxes foncières sont en hausse, ainsi que les loyers supportés par la Région en raison de la prise d'un nouveau bail à Brest.

Le CESER relève la bonne tenue des charges de fonctionnement du patrimoine, avec des dépenses de maintenance en nette baisse (-17,6 %, d'importants travaux de mise en accessibilité ayant été réalisés en 2014). Ainsi, le coût moyen au m<sup>2</sup> revient de 34 € à 28 €. En revanche, le coût moyen des dépenses de fonctionnement courant augmente de 17,9 %, du fait des honoraires de négociation pour le nouveau site de Beaulieu.

De façon positive, la consommation de papier et de fournitures de bureau poursuit le mouvement à la baisse engagé depuis plusieurs années (-10,65 %, soit -13 k€). Pourtant, le poids de papier commandé indique une progression contradictoire de 55 à 69 tonnes, sans explication. Les investissements en mobiliers et équipements connaissent une hausse ponctuelle du fait de l'équipement des nouveaux locaux (+23,13 %, soit +34 k€). Il faut également noter que la consommation de produits « verts » représente désormais plus de 36 % des achats vs 29 % en 2014, tandis que la consommation de papier 100 % recyclé reste stable à 96 %.

Le parc de véhicules augmente très légèrement en fin d'année (266, soit +7), des véhicules remplacés n'ayant pas encore été cédés fin 2015. Il est appréciable que le coût de fonctionnement du parc automobile diminue globalement de 13,1 %, grâce à plusieurs facteurs favorables : -8 % sur le renouvellement du parc, baisse du coût du carburant (-11 %), plus faible kilométrage enregistré en 2015 (moyenne de 14 624 km vs 15 444 km en 2014), dépenses de réparations plus faibles (- 12 k€).

Par ailleurs, le CESER note les efforts poursuivis sur les dépenses de transports en commun (-8,88 %), notamment par la réduction du coût des déplacements en avion (-31 % soit -41 k€). En contrepartie, celui des déplacements ferroviaires reste stable (307 k€ vs 305 en 2014), avec la poursuite de la baisse des déplacements en 1<sup>ère</sup> classe.

La démarche de dématérialisation du courrier continue à produire ses effets au niveau des courriers papier sortants, quand curieusement le nombre de courriers papier entrants, qui avait régulièrement baissé au cours des derniers exercices, repart à la hausse (202 000 vs 195 000 en 2014). Comme au moment du BP, le CESER souhaite ici rappeler que la dématérialisation des dossiers de session doit s'accompagner du déploiement d'outils permettant à ses membres de travailler dans de bonnes conditions.

Le CESER est satisfait de voir le Conseil régional utiliser la commande publique pour réduire l'impact environnemental de son action, tout en prolongeant sa démarche en vue de maîtriser les différentes lignes de dépenses de ce programme. A ce sujet, il serait intéressant de recevoir l'information concernant la prise en compte des aspects environnementaux au moment où a été choisi un nouveau contrat de gaz.

## 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

### 1. Observations générales

Le CESER relève que la collectivité a poursuivi la migration vers de nouvelles versions et des adaptations de logiciels de gestion. Par ailleurs, les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins des services et aux obligations réglementaires ont été poursuivies. Enfin, le Conseil régional continue de privilégier le recours aux logiciels libres pour réduire ses charges.

Il est dommage que les possibilités de visioconférence ne soient pas abordées.

### 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : « Evolution du parc informatique »*

L'indicateur enregistre pour 2015 la sortie des matériels obsolètes sans précision quant aux volumes, ce qui

rend la comparaison impossible avec les exercices précédents. Le nombre d'applications développées par le Conseil régional lui-même progresse (73 vs 61 en 2014). Il serait intéressant de connaître le contenu de ces dernières.

*Indicateur n°2 : « Support informatique – traitement des incidents »*

L'intégration des interventions de maintenance dans les lycées empêche la comparaison avec les années antérieures.

*Indicateur n°3 : « Projets informatiques au service de la politique numérique »*

Le recours à la sous-traitance a été fortement sollicité en 2015 : 1 490 jours, contre 569 en 2014. Cet écart s'explique par les besoins spécifiques d'interventions dans les lycées, qui à elles seules ont représenté 980 jours.

## 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

### 1. Observations générales

Pour le CESER, il est important que le Conseil régional ait poursuivi en 2015 sa démarche sous plusieurs formes.

Ainsi en est-il de la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ou de la poursuite de la démarche d'amélioration des conditions de travail, avec la validation d'un plan d'une vingtaine d'actions prioritaires qui seront déployées sur trois ans. En accompagnement de ce plan d'actions, la responsabilité sociale de l'employeur demeure une priorité, avec les volets handicap ou égalité professionnelle. Un Plan de communication interne destiné à mieux faire connaître les politiques de ressources humaines a été déployé pour la première fois en année pleine.

## 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

### 1. Observations générales

Comme l'an dernier, le CESER observe la stabilité des effectifs. La masse salariale a évolué en application des mesures catégorielles prises au niveau national, de l'incidence du glissement vieillissement technicité (GVT), et de l'augmentation des taux des cotisations retraite.

La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences prend toute son importance pour apporter les meilleures solutions.

## 9020 - Ressources et expertises

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

### 1. Observations générales

Le CESER relève favorablement la place progressivement plus importante réservée à l'évaluation des politiques ou dispositifs du Conseil régional. En 2015, le Conseil régional a mené deux évaluations en interne, l'une concernant la rémunération publique de stage versée aux demandeurs d'emploi, l'autre concernant le Comité régional du tourisme. Le CESER apprécierait de disposer d'une information sur les conclusions de ces démarches.

Dans ce cadre, il paraît intéressant que le Conseil régional participe aux travaux des réseaux nationaux d'évaluation (Société française de l'évaluation et Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales). Il participe également aux travaux de l'Association des régions de France concernant particulièrement le contrôle de gestion, ainsi qu'aux travaux de l'association La 27<sup>ème</sup> Région, ce qui lui permet d'apporter son expertise et d'échanger sur les bonnes pratiques. Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à aller plus loin encore dans le domaine de l'évaluation, afin de profiter d'une vision plus large et de plus long terme que celle normalement apportée par le contrôle de gestion.

Après avoir bénéficié d'une note « *AA stable* » initialement délivrée par l'agence de notation Fitch ratings en 2013 à l'occasion de la mise en place de son programme d'emprunts obligataires, la Région a vu cette note revenir à « *AA perspectives négatives* » en mai 2015. Pour le CESER, cette évolution semble d'abord liée à la diminution de la dotation globale de fonctionnement prévue jusqu'en 2017.

Un point positif mérite d'être souligné : la notation de court terme a permis en 2015 à la Région de lancer son programme de billets de trésorerie.

## 9021 - Service de la dette

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

### 1. Observations générales

Le CESER relève les nouveaux emprunts réalisés par la Région en 2015, dans le respect du programme prévu, et dans un contexte de taux particulièrement favorable. Cette année encore, une gestion active de la dette et de la trésorerie a été menée, permettant d'alléger l'impact des frais financiers supportés par la Région (11,8 M€ en 2015, soit +15 % en raison de l'augmentation de l'encours).

Les conditions exceptionnelles de marché, avec des indices financiers négatifs, ont conduit avec raison le Conseil régional à abandonner l'objectif de trésorerie zéro pour s'appuyer sur un nouveau programme de billets de trésorerie, dont les premières émissions négociées à taux négatif, sont source de produits financiers.

## 2. Observations sur les indicateurs

*Indicateur n°1 : « Marge moyenne et/ou taux fixe moyen consolidé sur l'exercice »*

Le CESER constate avec satisfaction que la marge moyenne obtenue par la Région sur les nouveaux contrats mobilisés en 2015 (0,34 %) s'avère nettement plus favorable que celle obtenue par l'ensemble des collectivités (0,90 %).

*Indicateur n°2 : « Limiter le risque de taux »*

Dans ce contexte de taux favorable pour l'emprunteur et, de façon avisée, la part des concours à taux fixe a été portée de 44 % en 2014 à 48 % en 2015.

### 9023 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de M. Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

## 1. Observations générales

Le CESER est pleinement satisfait de constater que les mesures prises fin 2013 pour remédier aux délais de mandatement anormaux constatés en 2012 et 2013 (plus de 30 jours en moyenne), qui avaient déjà porté leurs fruits sur les délais 2014 (19,2 jours), se sont montrées pleinement efficaces en 2015 avec un délai moyen revenu à 17,8 jours, soit nettement sous la cible des 20 jours. L'amélioration également constatée au niveau du comptable public a permis de réduire le délai global moyen à 21,3 jours. Il en résulte une nouvelle baisse des intérêts moratoires supportés par la Région, ramenés à 86 k€, contre 178 k€ en 2014 et 760 k€ en 2013. En parallèle, il est plaisant de souligner la très bonne qualité du mandatement, comme l'atteste le faible nombre d'incidents : 145 rejets pour 45 130 mandats émis en 2015, soit 0,32 %.

### Missions transversales

### Rapport transversal mer

Sur proposition de M. Gérald HUSSENOT et M. Jean-Yves LABBE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

## 1. Observations générales

Le rapport transversal mer souligne le poids économique et social de l'économie maritime en Bretagne et la volonté affichée du Conseil régional d'être proactif sur tous les registres liés au maritime. Le CESER se réjouit cette année encore de ce positionnement et de la prise en compte de la mer et du littoral comme enjeux primordiaux de développement.

L'ayant appelé de ses vœux depuis plusieurs années, il enregistre positivement le rôle majeur de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) et les synergies trouvées avec les services de l'État pour définir la

Stratégie régionale de la mer et du littoral (SRML) en concertation avec les acteurs et en intégrant de façon équilibrée les trois enjeux du développement durable. Il souhaite que la réponse du CESER à la phase 1 de consultation sur l'ambition générale et les axes stratégiques de la SRML, adressée au Président du Conseil régional le 30 mai 2016 et qui reprend les propositions faites par le CESER dans son rapport « *Bâtir une stratégie maritime en Bretagne* » (septembre 2015), puisse servir de colonne vertébrale aux orientations stratégiques qui seront retenues par le Conseil régional.

En outre, il sera particulièrement attentif à l'articulation mise en œuvre entre la SRML, le SRDEII et le SRADDET. Il souhaite à cet effet que soit mis en avant l'intérêt d'un outil qualifié de portail cartographique de la planification du territoire marin et renouvelle son souhait de voir réaliser un véritable Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture, de la Pêche et de la Conchyliculture.

Comme les années passées, le CESER rappelle qu'un tableau général des dépenses annuelles consolidées engagées par le Conseil régional en faveur de la mer et du littoral illustrerait positivement ses efforts.

Au vu de son importance dans les priorités du Conseil régional, le CESER regrette que l'enjeu de l'emploi ne soit pas cité en tant que tel dans ce rapport transversal.

*Objectif n°1 : Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons*

Actions Mission I : le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les risques de voir le développement économique des îles s'orienter inéluctablement vers l'activité du tourisme et s'éloigner des segments historiques de production.

Actions Mission II : les actions multiformes du Conseil régional en faveur de l'économie maritime sont évoquées, mais ici aussi, un tableau quantitatif récapitulatif aurait été utile pour mesurer plus précisément cet engagement.

Actions Mission V : l'inscription des ports bretons dans les chaînes de transport nationales et internationales est importante pour le transfert des produits frais de la mer. L'optimisation des circuits nécessitera à terme de reconsidérer les ports de débarquements et ceux de vente. D'autre part, le transfert de la propriété et de la gestion des ports nécessitera une approche concertée indispensable à la bonne fin de l'opération. A ce titre, le CESER souligne sa satisfaction de voir le Conseil régional s'appuyer sur une vision « *systémique* » des infrastructures portuaires dans le bordereau « *Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional* » présenté à cette même session. Le CESER sera attentif à ce qu'il permette aux ports d'accompagner les transformations de l'économie maritime et de leurs hinterlands.

*Objectif n°2 : Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable*

Actions Investissements d'avenir : le CESER rappelle que la production de macro algues doit s'intégrer dans un schéma de gestion durable encadrée tenant compte des besoins de l'industrie. D'autre part, il souhaiterait savoir si l'internalisation de l'ex-GIP de partenariat scientifique/professionnels au sein de la Région est toujours d'actualité.

Actions Mission V : attentif à la question du dragage portuaire, le CESER suivra avec attention les travaux du groupe de travail « dragage portuaire » créé au sein de la CRML.

Actions Mission VI : la qualité des eaux littorales et les activités qui en dépendent (pêche, conchyliculture, pêche à pied, baignade) doivent demeurer une priorité pour le Conseil régional. Un effort particulier doit être porté sur la réhabilitation de stations d'épuration et des dispositifs d'assainissement non collectif.

Actions Mission VIII : le CESER approuve la diversification de l'offre de la filière nautique qui constitue un vecteur important du développement touristique.

*Objectif n° 3 : Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime*

Actions Mission IV : il est utile de conforter cette année encore l'effort du Conseil régional sur l'orientation vers des brevets utiles, comme par exemple le brevet de mécanicien 750 KW, l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » et la revalidation des brevets pour STCW FISH. D'autre part une promotion efficace des formations maritimes doit continuer à être assurée partout où cela paraîtra utile, comme le CESER l'a rappelé dans son rapport « *Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime* » (septembre 2015).

*Objectif n° 4 : Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral*

Le CESER se réjouit de constater que, cette année encore, l'enjeu du foncier littoral ait été pris en compte dans plusieurs politiques régionales. Il invite aujourd'hui le Conseil régional à adopter une approche plus intégrée encore, en cohérence avec le constat posé par l'Association des CESER de l'Atlantique : « *un changement de modèle de gestion foncière s'impose [...] et passe par une mobilisation plus ambitieuse et plus concertée de l'ensemble des acteurs et des outils existants* ». L'étude « *Population et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers. Quelle gouvernance, avec quels outils ?* » (juin 2013) fait de multiples propositions en ce sens.

*Objectif n° 5 : Améliorer la sécurité maritime.*

Ce point n'appelle pas de remarques particulières.

*Objectif n° 6 : Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime*

Le CESER se réjouit de l'investissement du Conseil régional au titre de cet objectif, mais il aurait souhaité avoir une approche valorisée de ses engagements.

*Objectif n° 7 : Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement*

Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional poursuit son implication dans de multiples projets et groupes de travail interrégionaux et/ou internationaux. Défendue par le CESER dans de multiples domaines, cette approche apparaît en effet particulièrement pertinente pour les questions maritimes.

## Rapport transversal jeunesse

Sur proposition de M. Norbert HELLUY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »  
et de M. Bernard GAILLARD,  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Le CESER apprécie la présentation d'un rapport transversal sur la politique jeunesse. Cette politique jeunesse régionale est affirmée dans le RAP 2015 comme volontariste, intégrée à l'ensemble des politiques régionales, ce qui va dans le sens des travaux et avis du CESER. Cette politique régionale veille à l'association systématique des jeunes. L'amélioration des conditions de vie, de l'information, de l'orientation, de la formation, de l'insertion professionnelle et du bien-être des jeunes doit rester une priorité de l'action publique en Bretagne. Le CESER encourage donc fortement le Conseil régional à poursuivre la mise en œuvre partenariale de l'ensemble des actions inscrites dans la « Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne » de 2011, actualisée en 2013. Il souligne qu'une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des jeunes, notamment en matière d'orientation, en permettant aux acteurs du Service public régional de l'orientation (SPRO) de développer rapidement le conseil en évolution professionnelle.

Le CESER soutient l'action engagée par le Conseil régional pour une meilleure connaissance de la situation des jeunes au travers de la Chaire jeunesse à l'École des Hautes études en santé publique, de son renforcement par la convention d'objectifs et de moyens qui permet de poursuivre clairement les recherches. Il estime que la Chaire jeunesse mériterait une communication plus active et une meilleure diffusion de ses travaux. Les actions sur l'accès à l'information, au logement de qualité en lien avec des partenaires (Union régionale pour l'habitat des jeunes, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), le soutien au dispositif de Caution locative étudiante (CLE), à la mobilité, à l'amélioration de la santé sont à souligner. Le CESER souhaite en particulier que l'actualisation de l'enquête sur la santé des collégien.ne.s et des lycéen.ne.s soit étendue aux jeunes en insertion et que soient mieux pris en compte les nouveaux modes d'habiter des jeunes.

Il serait intéressant d'avoir une approche chiffrée des jeunes bénéficiaires selon le type d'actions. De même il serait intéressant de connaître la part des jeunes parmi les personnes ayant bénéficié du conseil en évolution professionnelle ainsi qu'une indication du niveau d'appropriation par les jeunes de ce nouveau dispositif.

## Annexe 2 : Rapport égalité femmes-hommes : rapport des commissions

### Introduction

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »  
et de Mme Viviane SERRANO  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

Aujourd'hui, en intégrant pour la première fois le Rapport égalité femmes-hommes 2015 dans son Rapport d'activité et de développement durable (RADD), le Conseil régional de Bretagne franchit un pas supplémentaire dont le CESER se félicite. C'est un signal politique fort qui indique que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes – avec ses multiples dimensions que sont l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences, les droits, la parité – est inscrite durablement dans toutes les dimensions des politiques du Conseil régional.

La requête systématique des données sexuées au sujet des bénéficiaires des actions et dispositifs régionaux est le socle préalable et incontournable sur lequel le Conseil régional s'appuie, à juste titre, pour avoir une vision objectivée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil régional de Bretagne doit encourager également ses partenaires à systématiser le caractère sexué des données en en faisant une clause indispensable dans tous ses conventionnements.

La mesure de l'efficacité et de l'efficience de la politique conduite par la collectivité passera par la prise en compte, en amont de l'action, de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à des indicateurs de suivi dans tous les programmes. Le CESER de Bretagne encourage le Conseil régional dans cette voie.

### Partie 1 – Région responsable

#### 1.1 - 1.2 - La responsabilité démocratique et la représentation politique

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »  
et de Mme Viviane SERRANO  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

L'ambition politique d'inscrire durablement la question de l'égalité entre les femmes et les hommes rime avec la question de la responsabilité démocratique d'un pays, de la représentation politique et donc de la parité effective.

La réforme constitutionnelle de 1999, complétée en 2008 par le principe de parité au cœur des institutions, et

la mise en œuvre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ont permis de faire progresser le principe de parité.

La parité est acquise dans les Conseils départementaux qui comptent aujourd'hui 50 % de femmes contre 13 % auparavant, et le Conseil régional est en bonne position avec 40 femmes et 43 hommes, même si une baisse de la représentation féminine est à noter par rapport à la mandature précédente.

En application de la loi NOTRe, les EPCI vont jouer un rôle important dans les territoires en dialogue avec le Conseil régional mais la parité y est en berne avec seulement 7 % de Présidentes et 20 % de présence féminine dans les exécutifs. Le CESER encourage le Conseil régional à développer la culture de l'égalité dans les EPCI.

Le Conseil régional devrait avoir une exigence de parité dans les structures qui gravitent autour de lui où pour certaines la représentation entre les femmes et les hommes est loin d'être égalitaire, alors que ces structures contribuent pour beaucoup à développer des projets de territoires qui doivent servir aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

## 1.4 - La communication

### 1. Observations générales

Le CESER se félicite de toute l'attention portée par le Conseil régional à la lutte contre les stéréotypes sexués véhiculés par les médias et du souci qu'il a d'une communication publique sans stéréotype de genre, notamment à partir du rapport du Haut Conseil de l'Égalité (dont le guide pratique a été également largement diffusé au CESER et auprès des services internes à la Région Bretagne).

Malgré toute la vigilance, il peut encore y avoir des ratés dont celui-ci : « *La Région Bretagne et le Rectorat s'engagent pour la réussite des lycéens bretons* » (Déclaration commune d'engagement signée entre le Conseil régional et le Rectorat le 27 mai 2016). On aurait aimé : « *La Région Bretagne et le Rectorat s'engagent pour la réussite des lycéennes et lycéens de la région Bretagne* »

Le CESER de Bretagne suggère la mise en place d'une commission lecture mixte entre Conseil régional et Rectorat qui serait chargée de promouvoir la communication sans stéréotype de genre.

## Partie 2 – Éducation et formation

### 2.1 - L'orientation

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME, M. Thierry LENEVEU, Mme Chantal BEVILLON  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le CESER de Bretagne se félicite des initiatives prises par le Conseil régional, dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO), pour diffuser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment au niveau des référents des réseaux régionaux, par des temps de formation et au moyen d'outils pédagogiques adaptés.

L'orientation, bien comprise et bien menée, avec en ligne de mire la diversification des choix professionnels, est une étape fondamentale pour dépasser les déterminismes sociaux pour les jeunes, filles et garçons, ainsi que leurs familles.

## 2.2 - La formation initiale

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD, Mme Claudine CORNIL et Mme Nadia LAPORTE  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Dans ce chapitre Formation initiale, il est à lire une sorte d'inventaire à la Prévert de données chiffrées sur les jeunes breton.ne.s qui illustre parfaitement les différences dans les parcours scolaires observés chez les filles et les garçons au niveau national. La Bretagne fait ici encore figure de bonne élève avec des résultats scolaires assez proches pour les deux sexes, en particulier en ce qui concerne les résultats au baccalauréat, mais la différence reste importante sur une classe d'âge en faveur des filles au plan national (87 et 72 % en 2015). Il serait sans doute intéressant d'apparier et de comparer les données nationales et régionales et de les croiser également avec les répartitions par filières et diplômes dans l'enseignement supérieur de façon à pouvoir trouver des pistes et mieux cibler les efforts du Conseil régional pour tenter de briser le fameux « plafond de verre » qui fait que les filles réussissent plus et mieux jusqu'au baccalauréat (et même semble-t-il jusqu'à bac +2, bac +3) et « disparaissent » ensuite en grand nombre dans les formations les plus « prestigieuses » et/ou les plus longues : doctorats, grandes écoles, où elles sont très minoritaires, à quelques exceptions près (santé, social...).

Le CESER soutient l'intégration, depuis 2011, de l'axe « Égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations » dans le dispositif *Karta* mais il observe que la proportion de ces projets est faible par rapport aux projets relevant des autres thématiques proposées, aussi bien en proportion (5 %) qu'en termes de montants engagés.

### 2. Observations sur les indicateurs

S'agissant de l'indicateur « résultats bretons du baccalauréat général par série et par sexe », les effectifs concernés, et non seulement les pourcentages, apporteraient des informations complémentaires intéressantes.

Par ailleurs, alors que les données présentées ne portent que sur le baccalauréat général, le CESER souhaite que soient ajoutées des données sur la mixité dans les formations professionnelles et technologiques.

S'agissant des indicateurs relatifs à la répartition des projets *Karta* entre les différentes thématiques, un comparatif avec l'(les) année(s) antérieure(s) aurait l'avantage de permettre d'observer s'il existe, ou non, une tendance à l'appropriation de cette thématique dans les projets lycéens.

## 2.3 - L'apprentissage

Sur proposition de Mme Véronique LEFAUCHEUR, Mme Claudine CORNIL  
MM. Emmanuel THAUNIER et Louis NOEL  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le rapport met en évidence le fait que l'apprentissage est toujours une voie de formation traditionnellement masculine. La part des apprenties n'est que de 29 % en Bretagne. Ce taux est stable et légèrement inférieur à la moyenne nationale. C'est au niveau II que l'on retrouve la proportion la plus importante de filles avec 47 % du nombre d'apprenti.e.s. Elles ne sont que 26 % au niveau V.

La répartition des apprenti.e.s par secteur en Bretagne en 2015 fait apparaître une forte concentration des filles dans trois secteurs où elles représentent plus de 80 % des effectifs. Les garçons sont représentés à plus de 80 % dans un éventail beaucoup plus ouvert puisque celui-ci représente 12 secteurs professionnels. Or cette tendance tend à s'aggraver.

Le CESER note avec inquiétude ces tendances qu'il suivra avec attention. Il préconise qu'une réflexion d'ampleur soit menée par l'ensemble des institutions et partenaires concernés sur les questions de mixité des formations et des métiers. Manifestement les outils et démarches mobilisés actuellement (dispositif MégaliE, prime à la mixité) ne sont pas suffisants ou insuffisamment opérants pour remédier aux inégalités d'accès aux formations et aux métiers.

### 2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs sont tout à fait pertinents et permettent d'avoir une vision globale de la problématique de l'égalité femmes-hommes dans la voie de formation par l'apprentissage.

## 2.4 - La formation continue

Sur proposition de Mme Gaëlle URVOAS, Mme Pauline PAOLI, M. Franck PELLERIN et M. Joël SIRY  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le Rapport égalité concentre ses comparatifs sur les dispositifs *Chèques (Formation, Validation, Force, Reconversion)*. Le *Chèque formation* est le seul qui puisse éventuellement couvrir une rémunération versée à 797 bénéficiaires dont 69 % de femmes. Or le RAP précisait que que les femmes n'étaient que 44 % des salariés bénéficiant d'une rémunération alors qu'elles étaient plus de 52 % des bénéficiaires de simples bourses. Le déséquilibre entre ces données n'est pas expliqué.

Il convient de souligner que les femmes sont majoritairement bénéficiaires des dispositifs d'aides individuelles de formation (sauf pour le *Chèque Reconversion* : 42 %). Il est probable que ces femmes soient

majoritairement cadres ou exercent dans les professions intermédiaires. Le CESER souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour examiner les conditions à créer pour toucher un nombre plus important d'ouvrières et employées.

La formation continue n'échappe malheureusement pas aux phénomènes sexués liés à la nature des métiers avec les extrêmes de la métallurgie et de la mécanique (8 % de femmes) et les services d'aide à la personne (88 % de femmes).

Le CESER suivra avec attention les résultats de la louable formation-action MégalitE du Conseil régional qui devraient ouvrir la voie, par leur exploitation, à des actions correctives auprès des publics accueillis en formation.

## 2.5 - L'enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de M. Alain CHARRAUD et M. Pascal OLIVARD  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

Le constat du Conseil régional est sans surprise : au niveau national comme au niveau régional, on est très loin de la mixité femmes-hommes dans l'enseignement supérieur. L'écart est encore plus frappant en Bretagne puisque les femmes, notamment les plus jeunes, y sont nettement plus diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes (elles représentent 58 % des diplômés chez les 25-34 ans), alors que leur présence parmi les doctorants (cf. 1<sup>er</sup> indicateur), les enseignants-chercheurs et les divers responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche y est aussi faible qu'ailleurs en France. A titre illustratif, les quatre présidents d'université sont des hommes et seulement deux directeurs de grandes écoles sur vingt sont des femmes.

Le Conseil régional dispose de peu de moyens pour faire évoluer une telle situation qui relève de comportements socio-culturels très ancrés au niveau national (le « plafond de verre »). C'est la raison pour laquelle le CESER regrette la trop faible implication de l'ensemble de la communauté éducative.

## 2.6 - Les langues de Bretagne

Sur proposition de M. Jean-Marc CLERY et Mme Joëlle DEGUILLAUME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »

### 1. Observations générales

En matière de communication, le rapport souligne l'intérêt d'un travail sur la langue bretonne pour améliorer la visibilité de l'usage du féminin.

S'agissant des deux types d'aides accordées par la Région en faveur de l'enseignement bilingue, le rapport note que s'atténue la surreprésentation des femmes dans les bénéficiaires des aides « *Skoazell* », essentiellement destinées aux étudiants se préparant aux concours du premier degré. Il serait utile de mettre

cette donnée au regard d'un indicateur sur la répartition globale par sexe des étudiants au niveau Master.

De même, des données distinguant la répartition par sexe des enseignant.e.s du premier et du second degrés, monolingues et bilingues, seraient éclairantes.

Il serait intéressant de détailler exactement la composition de la commission Skoazell et de préciser les règles qui déterminent celle-ci.

## Partie 3 – Développement économique et emploi

### 3.1 - L'emploi et l'égalité professionnelle

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER et Mme Marie-Christine LE GAL  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Le CESER note que le Conseil régional s'engage dans le soutien à des projets visant une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel. Cependant, pour 2015 les actions mises en œuvre restent limitées.

Pour favoriser l'accès au financement des femmes créatrices d'entreprises, le plafond du Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) a été relevé, ce dont le CESER se réjouit.

Des mesures incitatives auprès des structures d'aides à la création seront proposées par le Conseil régional. Le CESER suivra avec attention leur mise en œuvre et leur évaluation.

#### 2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur « Aide à la création d'entreprise » prend en compte le nombre de femmes accompagnées par certaines structures et leur pourcentage par rapport aux hommes. Cet indicateur reste très imparfait car les structures recensées ont des fonctions diverses (mise à disposition de locaux, prêt, accompagnement au projets, etc.), qui devraient être analysées de manière plus précise. Le Conseil régional reconnaît d'ailleurs la nécessité de disposer d'outils statistiques plus fins.

### 3.2 - L'économie sociale et solidaire

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »  
et de Mme Sylvie GUILBAUD  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

Les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) se caractérisent par une féminisation forte de l'emploi en particulier dans certains secteurs (action sociale, santé) et par une faible proportion de femmes cadres. L'accord en faveur de l'égalité professionnelle dans l'ESS ayant été signé en 2015, ses effets ne peuvent être visibles cette même année. Le CESER sera attentif à sa mise en œuvre et à ses effets réels.

Le Conseil régional a soutenu des emplois associatifs, qui pour 67 % concernent des femmes, tandis que les jeunes bénéficiant d'une prime de service civique sont pour 73 % des jeunes femmes. Le CESER regrette toutefois une approche restrictive de l'action du Conseil régional : les structures concernées par les emplois associatifs et la prime de service civique (les associations) ne représentent qu'une part de l'ESS. Dans un certain nombre d'entreprises de l'ESS (mutuelles, banques, coopératives), des actions pourraient être soutenues ou développées en matière d'innovation sociale en relation avec les problématiques d'égalité femmes-hommes. Des démarches sont menées par d'autres collectivités locales qui pourraient converger pour plus d'efficacité.

### 3.3 - L'agriculture

Sur proposition de M. Henri DAUCE et M. Didier LUCAS  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Il aurait été intéressant de pousser plus avant l'analyse afin d'évaluer le taux de féminisation des installations hors cadre familial, et ce afin d'identifier le degré d'entrée d'un nouveau public féminin dans l'agriculture.

Plus que la différenciation des aides à l'installation en fonction du sexe de la personne qui s'installe, c'est le projet et sa viabilité qui doivent déterminer les aides. A ce sujet le plus faible taux d'installations féminines aidées par rapport au taux global, interroge et pourrait faire l'objet d'une action spécifique.

Contrairement à ce que précise le rapport, il n'y a pas eu de baisse de la proportion du nombre de femmes qui se sont installées avec des aides entre 2014 et 2015, mais une baisse globale des installations aidées hommes et femmes de 20 %.

### 3.4 - L'économie maritime

Sur proposition de M. Gérald HUSSENOT et M. Jean-Yves LABBE  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

La présentation graphique des taux de féminisation des différents secteurs maritimes gagnerait à être explicitée, car elle apparaît soit incomplète, soit insuffisamment différenciée. Le secteur poissonnerie-mareyage et celui de la transformation du poisson ont-ils été oubliés ou intégrés à la filière pêche et cultures marines, ce qui constituerait une erreur d'appréciation ?

D'autre part l'étude « *Économie Maritime en Bretagne : changeons de regard* » (octobre 2014) ouvrait le champ des métiers liés au maritime à de nombreuses activités. Une prise en compte plus large de ces derniers dans le rapport modifierait vraisemblablement le taux de féminisation (21 % en moyenne pour la filière mer, soit un taux nettement inférieur à la moyenne nationale des actifs (49 %).

Par ailleurs, affirmer que la mer s'est ouverte aux femmes il y a cinquante ans (1966) est une contre-vérité historique : rappelons « l'âge d'or » des conserveries bretonnes de poisson dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ou le travail des femmes dans la gestion ou la commercialisation des produits de la pêche des armements artisans.

Le CESER se réjouit de constater que des actions ont été mises en place pour favoriser la mixité dans l'enseignement professionnel maritime, après avoir écrit qu'il « *considère que la mixité doit être développée dans ces filières, comme dans les autres filières professionnelles, pour respecter le principe d'égalité femmes-hommes, pour casser les stéréotypes, renforcer l'attractivité et moderniser les métiers et les formations* » (« *Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime* », septembre 2015).

Pour finir, le CESER rappelle qu'il avait identifié 7 pistes d'actions au titre de l'enjeu n° 5 « *l'égalité femmes-hommes* » dans son rapport sur les formations aux métiers de la mer :

- veiller à féminiser les dénominations des métiers de la mer et du littoral dans les différents guides qui font la promotion de ces métiers ;
- introduire plus de mixité dans le corps enseignant des lycées maritimes et sensibiliser les enseignants à l'égalité dans les métiers du maritime ;
- communiquer largement sur les exemples de carrières considérées aujourd'hui comme atypiques au regard du sexe ;
- être attentif à ne pas véhiculer des stéréotypes dans la communication des institutions ;
- veiller aux conditions d'accueil et de soutien de celles qui s'orientent dans des formations où elles sont encore peu représentées ;
- sexuer les données statistiques relatives aux parcours éducatifs, aux trajectoires professionnelles, aux taux d'insertion, à l'accès aux métiers stratégiques, aux niveaux de salaires ;
- inscrire des objectifs de montée en mixité dans Contrat d'objectif emploi-formation.

## Partie 4 - Équilibre des territoires

### 4.1. - L'observation et la planification

Sur proposition de M. Jean-Edmond COATRIEUX  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

Malgré les orientations politiques mises en œuvre par le Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes depuis plusieurs années, les outils disponibles en matière d'observation et de connaissance des territoires restent trop généralistes pour permettre une analyse plus approfondie des données relatives aux femmes et aux hommes sur les territoires.

### 4.2. - La contractualisation territoriale

Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOUE  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

La mise en œuvre concrète des Contrats de partenariat Europe/Région/Pays se traduit par la tenue de *Comités uniques de programmation* (CUP) installés à l'échelle de chaque Pays, co-présidés par le.la Président.e du Pays et le.la conseiller.e régional.e référent.e pour le Pays et composés pour moitié de représentant.e.s des EPCI et d'acteurs.trices privé.e.s issu.e.s des Conseils de développement.

Comme dit plus haut, le CESER regrette que la gouvernance des EPCI soit fortement masculine (37 % des exécutifs des EPCI sont exclusivement masculins en Bretagne) en raison d'une sous-représentation des femmes dans leurs instances exécutives.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER ne peut que regretter avec le Conseil régional la faible représentation des femmes dans les Comités uniques de programmation (CUP) (24 % seulement) et estime qu'il aurait été intéressant de connaître la part de femmes issues de la représentation des Conseils de développement au sein des CUP.

Le CESER note que dans les conseils citoyens l'application de la règle des habitants tirés au sort et du principe paritaire permet une représentation égalitaire des femmes dans le collège « habitants ».

## Partie 5 - Connexion des territoires et des populations

### 5.1. - Le numérique

Sur proposition de M. Joël JOSSELIN  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »  
et de M. Jean LE TRAON  
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

#### 1. Observations générales

Le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) M@rsouin a produit un certain nombre d'études du contexte régional sur le sujet et il semble pertinent au CESER que ces études soient régulièrement actualisées pour examiner si de nouveaux écarts apparaissent. Il semble en effet au CESER que des analyses plus fines pourraient être poussées en lien avec les catégories socio-professionnelles (CSP), la situation familiale, les zones géographiques etc.

#### 2. Observations sur les indicateurs

Le rapport mentionne qu'il n'existe pas d'indicateur sexué agrégé global concernant les Visas internet Bretagne délivrés par le Conseil régional et qui permettent aux habitants d'acquérir les connaissances de base sur l'utilisation d'Internet et d'un ordinateur (2 000 Visas internet délivrés en 2015). Cependant, certains organismes de formation – effectuant cette requête – témoignent d'un plus grand nombre de débutants que de débutantes, dans un ratio néanmoins peu probant (60/40). Le CESER estime qu'il serait intéressant que le Conseil régional se dote d'un tel indicateur.

### 5.2. - Les mobilités et transports

Sur proposition de MM. Jean-Luc PELTIER et Jacques UGUEN  
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

#### 1. Observations générales

Si le Conseil régional rappelle qu'en France, 2/3 des voyageurs empruntant les transports en commun sont des femmes, le CESER remarque aussi que celles-ci sont plus nombreuses sur les distances courtes et moyennes (56 % de femmes dans le périurbain de Rennes). Il prend également note que dans les transports en commun 2/3 des victimes d'injures et d'insultes sont des femmes, tout comme l'écrasante majorité des victimes de violences sexuelles.

Enfin, le CESER prend acte qu'à la suite de l'avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun, une campagne nationale d'action pour dire « stop sur toute la ligne » a été lancée en 2015 et relayée dans le métro rennais.

## 2. Observations sur les indicateurs

Le CESER se félicite que le Conseil régional ait pris contact en décembre 2015 avec la SNCF pour travailler à « un diagnostic qui devra répondre aux questions suivantes :

- quels modes de déplacement des femmes et des hommes en Bretagne ?
- quels accès différenciés aux transports en commun entre femmes et hommes ?
- quels usages et pratiques sur le territoire ? »

Pour le CESER, à un moment où la Région voit sa compétence transport renforcée, ce travail doit être conduit avec les collectivités et les opérateurs présents sur l'ensemble territoire.

Le CESER exprime le souhait que cette démarche qui n'en est qu'à son début, débouche sur un plan d'action coordonné avec des moyens dédiés.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'état d'avancement de cette démarche.

## Partie 6 – Rayonnement et vitalité

### 6.1 - Le sport

Sur proposition de Mme Catherine TANVET  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités

#### 1. Observations générales

La Bretagne est la deuxième région sportive de France par son nombre de licencié.e.s. Toutefois, les femmes ne représentent que 16 % des dirigeant.e.s des instances dirigeantes sportives régionales. Le renouvellement de ces instances en 2017 devra permettre un meilleur équilibre.

La Bretagne a de fortes spécificités sportives en raison de son aspect littoral. On peut ainsi y pratiquer diverses activités nautiques telles que le surf, la voile, le canoë-kayak, l'aviron, etc. Celles-ci favorisent la mixité des équipes. De plus, certaines pratiques et manifestations sportives ont des effets bénéfiques sur la santé des pratiquantes tel que l'illustre par exemple la participation de femmes atteintes ou en rémission de cancer à la course d'aviron, la « *Vogalonga* », à Venise en 2015 avec le soutien de la Région. De même, le taux de féminisation de certains sports, parfois extrêmes, est en constante augmentation (exemple : vol libre, dont le *kite surf*).

#### 2. Observations sur les indicateurs

##### *Indicateur n°1 : le Chèque sport*

Bien qu'il y ait une nette augmentation du nombre de filles bénéficiaires du Chèque sport en 2015, leur représentation dans les disciplines sportives reste néanmoins nettement inférieure à celle des garçons. Il aurait été intéressant de citer les disciplines dans lesquelles leur nombre est le plus important.

## Indicateur n°2 : les aides régionales

Le CESER constate une certaine équité dans le soutien financier du Conseil régional aux différentes disciplines sportives au regard de la proportion des femmes, et des financements parfois conséquents.

### 6.2 - La culture

Sur proposition de Mme Marie-France THOMAS et M. Patrice RABINE  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

Tout comme au niveau national, notre région doit encore améliorer ses dispositifs pour permettre aux femmes d'accéder à des postes à responsabilité dans le domaine de la culture. Si toutes disciplines confondues, 65 % des projets aidés sont portés par des hommes, il est à noter que le domaine de la danse bénéficie d'une plus grande représentativité féminine puisque 54 % des projets soutenus concernent des structures dirigées par des femmes. Une meilleure connaissance sexuée de la composition des différent.e.s acteur.rice.s sollicitant des aides du Conseil régional dans le domaine culturel permettra de mieux orienter l'attribution des fonds publics régionaux dans le but de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

### 6.3 - La santé

Sur proposition de Mme Zoé HERITAGE et M. Sylvère QUILLEROU  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

#### 1. Observations générales

En Bretagne, l'espérance de vie des hommes est de 77,3 ans et celle des femmes de 84,4 ans. Le CESER propose que le Conseil régional porte donc une attention particulière à la santé des hommes en particulier chez les actifs et les apprentis.

Concernant la santé féminine, le rappel des 11 886 décès par cancer du sein, du recours à l'IVG, de la surmortalité des femmes par suicide de + 66 % (relativement au taux moyen national), du recours plus important aux médicaments psychotropes, souligne également les efforts à fournir sur le plan du suivi de la santé des femmes, tant au niveau national que régional. A noter l'usage par seulement 42 % des femmes de 20 à 44 ans de la pilule comme méthode contraceptive à associer à la pénurie de gynécologues et de sage-femmes ainsi qu'à l'éloignement des centres de planification.

L'étude réalisée en 2015 par l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) sur la santé des apprenti.e.s montre que « *les comportements de santé sont étroitement liés au sexe* ». Ces différences sexuées devraient être prises en considération par tous les dispositifs mis en place dans les territoires mais également par tous les professionnels de santé, de l'éducation et de l'enseignement. Le CESER considère qu'il est indispensable de renforcer la lutte contre toutes les addictions, chez les femmes comme chez les hommes : l'alcool, le tabac, les substances psychoactives, etc. Là encore, l'ensemble des professionnel.le.s de terrain en lien direct avec les jeunes est à mobiliser.

## 6.4 - Les politiques de coopération et solidarité internationale

Sur proposition de M. Pierre BARBIER  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Le regard porté sur la coopération et la solidarité internationale en référence à la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*, est important même si les moyens d'apprécier cette égalité dans l'action régionale s'y rapportant apparaissent limités.

### 2. Observations sur les indicateurs

Pour mieux appréhender cette promotion de l'égalité, la Région Bretagne pourrait ajouter ce principe dans les grilles de présentation et d'analyse des dossiers que déposent les associations bretonnes de solidarité internationale.

## 6.5 - La promotion de tous les droits

Sur proposition de Mme Annie GUILLERME  
au nom de la Commission « Formation - enseignement supérieur »  
et de Mme Viviane SERRANO  
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

### 1. Observations générales

Faire la promotion de tous les droits acquis mais non réels dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les discriminations est tout à l'honneur du Conseil régional et fait partie d'une démarche intégrée. Il agit et soutient en particulier les réseaux associatifs qui informent, préviennent et réparent dans des domaines pluriels (accès aux droits, violences dont les violences conjugales et l'exploitation sexuelle).

Certaines discriminations sont encore taboues (ex. homophobie, harcèlement sexiste et sexuel, transgenre).

Cette promotion des droits est d'autant plus importante que le Conseil régional, par son soutien aux réseaux associatifs et ses actions de promotion des droits et de leur respect, permet d'avoir un rôle pédagogique auprès du public jeune notamment les lycéennes et les lycéens ainsi que les apprenti.e.s.

La Région Bretagne en présentant en session en octobre 2015, son rapport « *Pour une politique intégrée de l'égalité des droits* » a été la première Région à appliquer ses obligations conformément à l'article 61 de la loi 2014.

On ne peut qu'encourager le Conseil régional à entraîner les autres collectivités qui ne sont pas déjà dans la démarche à s'engager sur cette voie.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Rapport d'activité et de développement durable

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 102

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord URAPEI-CREAI), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Mme Annie GUILLERME Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF)

La Région Bretagne fut précurseure avant la loi du 4 août 2014 pour assumer sa responsabilité publique en faisant de l'égalité des droits une de ses priorités dans la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La diffusion en octobre 2015, de son rapport « Pour une politique intégrée de l'égalité des droits, la Région dans sa mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » maintenant intégré dans le RAD en est la démonstration.

Mais le Conseil régional ne peut pas tout car comme le constate le Haut Conseil à l'Égalité relatif à la lutte contre les stéréotypes, malgré 30 ans de politique spécifique, « A l'école les stéréotypes sont partout » malgré les efforts de équipes.

Le Conseil régional ne peut donc qu'encourager ses partenaires à combattre sans relâche les stéréotypes de sexes et avoir un effet d'entraînement également sur les autres collectivités territoriales à partir de son exemple et dans les autres Régions dans le cadre de l'Association des Régions de France.

La veille sur la communication institutionnelle qu'il a installé déjà au niveau par exemple des photos utilisées dans sa communication doit être renforcée en particulier au niveau des discours publics.



## Intervention de Mme Béatrice COCHARD Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Nous notons avec satisfaction dans le rapport d'analyse de la Mission III, la dynamique en faveur de la formation initiale et continue, dans le cadre des compétences renforcées du Conseil régional, et de la gouvernance quadripartite prévues par la loi du 5 mars 2014. L'accompagnement des demandeurs d'emploi de l'orientation à la formation, est aujourd'hui appuyé par de nombreux dispositifs, individuels et collectifs.

Chacun des acteurs du quadripartisme s'y engage, tant pour le financement que pour l'identification des besoins en compétences des entreprises bretonnes.

A ce titre, nous tenons à rappeler que la politique de la Région en faveur de la formation a été largement accompagnée par les partenaires sociaux, via le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP). En effet, la convention signée en 2015 entre la Région et le FPSPP, à hauteur de 4,5 millions d'euros, a permis de financer les heures du compte personnel de formation (CPF) utilisées par les demandeurs d'emploi, en complément des financements régionaux. Cela a permis d'ouvrir 230 places supplémentaires pour les formations collectives et 180 places supplémentaires pour les parcours individuels.

En 2016, l'accompagnement financier des partenaires sociaux sur le CPF des demandeurs d'emploi se renforce largement, pour permettre un financement de 9,2 millions d'euros.

Cet effort collectif au service du retour à l'emploi et de la compétitivité des entreprises est conforme à l'esprit de la loi du 5 mars 2014, et nous nous en félicitons.

Par ailleurs, le rapport présente l'évolution des Actions Territoriales Expérimentales (ATE), qui appuient « *des projets de formation impulsés par les territoires ou portés par des branches professionnelles* ». Les ATE interviennent en réponse à des besoins en recrutement dans le cadre de partenariats financiers.

Nous sommes favorables au développement de ce dispositif qui permet une concertation entre les branches et les territoires, au service d'un parcours de formation adapté. Les ATE du Conseil régional sont un appui important pour les actions de Préparation Opérationnelles à l'Emploi (POE) financés par les OPCA et Pôle Emploi, avec des résultats d'insertion professionnelle supérieurs aux autres dispositifs.

Enfin, le rapport souligne, je cite, le renforcement de « *la connaissance et la concertation pour définir les politiques de formation* ». La Région Bretagne a su, dès le début de l'année 2015, engager avec les partenaires sociaux et l'État, la déclinaison de la loi du 5 mars 2014 : réunions régulières du CREFOP et de son Bureau, consultations sur la carte des formations professionnelles initiales, sur les listes du CPPF, le Service Public Régional de l'Orientation, etc.

Cependant, il faut poursuivre et amplifier cette volonté de concertation et de construction quadripartite d'une stratégie régionale de formation et d'apprentissage. De cette concertation régulière avec les acteurs économiques dépendent la pérennité et l'efficacité à la politique régionale, dont nous partagerons les objectifs.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La formation professionnelle initiale sous statut scolaire public, telle qu'il est convenu de l'appeler ou, plus simplement, les lycées professionnels (LP) du public, semblent être toujours les grands absents de la politique régionale. Dans les différents programmes des Missions III et IV consacrées à l'éducation et à la formation professionnelle, le rôle des LP publics ne s'y lit guère qu'en creux, dans les quelques espaces laissés par la politique régionale de soutien à l'apprentissage - politique pour laquelle la région a annoncé avoir consacré 100M€ en 2015.

Depuis la loi d'orientation et de programmation pour l'école de juillet 2013, la région a pourtant une responsabilité nouvelle dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, en lien avec la construction de l'offre de formation régionale. Or, dans la *carte des formations 2015*, première carte arrêtée par la région, au regard des 13 ouvertures de sections et 4 augmentations de capacité d'accueil en faveur de l'apprentissage, c'est à peine si on trouve 5 ouvertures pour les LP publics ; la *carte 2016*, quant à elle, n'a proposé qu'une seule ouverture nouvelle au niveau Bac Pro pour le public.

Dans la déclaration commune rectorat-région du 27 mai dernier, lorsqu'il est fait mention des LP publics, c'est pour les placer sous un titre consacrant « *le développement de l'apprentissage dans les établissements* », et pour promouvoir la mixité des publics et des parcours. Comme si le seul avenir pour les LP passait par le rapprochement avec l'apprentissage, ce qui revient peu ou prou à remettre en question la qualité de la formation produite par les LP.

Pourtant la part des LP publics en Bretagne est loin d'être marginale : ils regroupent près de 18 000 élèves tous niveaux confondus pour les établissements de l'Éducation nationale - auxquels il faut ajouter quelques centaines d'élèves pour les filières professionnelles des lycées maritimes et agricoles publics. C'est plus que le nombre total d'apprentis actuellement formés en Bretagne. Chaque année, un peu plus de 4000 bacheliers professionnels bretons sont issus des LP publics, une part croissante d'entre eux poursuivant leurs études dans les sections de techniciens supérieurs (STS), mais une grande partie d'entre eux s'insèrent également dans l'emploi ; leur insertion professionnelle au-delà de trois ans étant d'ailleurs tout à fait comparable à celle des apprentis.

Les LP publics implantés dans nos territoires cultivent des liens étroits avec l'environnement professionnel ; les élèves effectuent d'importantes périodes de stage en entreprises (PFMP), d'une durée allant de 16 à 22 semaines. Les LP sont fortement impliqués dans les politiques de lutte contre toutes les formes de discriminations et de déterminismes - priorités auxquelles la région Bretagne est très attachée.

Le développement de formations professionnelles diversifiées de proximité dans les territoires joue également un rôle déterminant dans une orientation réussie pour les jeunes et du même coup contre le décrochage scolaire.

A un moment où l'enseignement professionnel public subit des attaques de toutes parts, et alors que la politique de soutien à l'apprentissage est une nouvelle fois relancée au plan national et en régions à l'occasion du « *Plan 500 000* », les rapports 2015 du CNEFOP et de la DEPP sont venus fort utilement rappeler que la dépense publique en 2012-2013 représente 18 700€ pour un apprenti, contre 12 210€ seulement pour un élève de LP.

Voie de réussite et d'intégration sociale ouverte à tous les jeunes, notamment ceux issus des milieux populaires, l'enseignement professionnel public devrait faire l'objet d'un engagement de l'Éducation nationale à la hauteur des enjeux qu'il représente. Pour notre région il représente un investissement d'avenir essentiel pour le développement des compétences et de l'emploi par la qualification des travailleurs. Il devrait donc occuper dans la politique régionale une place au moins égale à celle accordée aujourd'hui à l'apprentissage.



## Intervention de M. Yannick HERVÉ Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Programme 225

Monsieur le Président, Cher.e.s Collègues,

Je m'exprime au nom des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

La présentation du rapport sur le RADD et les interventions de ce matin sur le RASE nous incitent à pointer du doigt la question de l'engagement des jeunes Bretons au service de l'intérêt collectif, et notamment par le Service Civique.

En accord avec les analyses de la commission Qualité de vie, nous souhaitons ici alerter la Région, alerter les services de l'Etat mais aussi les collectivités locales et enfin nous alerter collectivement suite aux débats ayant eu lieu autour de ce dispositif du Service Civique.

Nous comprenons que le contexte actuel avec la loi Travail, contexte d'opposition forte sur des questions d'emploi, de statuts des salariés ne favorise pas la prise de recul sur la question des parcours de jeunes pour l'entrée dans la vie adulte.

Nous pensons que le prisme de la lutte des classes ou celui de l'opposition structurelle entre " salariés exploités et patrons exploités " n'est pas opérant pour envisager la question de l'engagement des jeunes au service de l'intérêt général.

Nous pensons également que traiter de la question de l'engagement des jeunes dans la rubrique " Développement économique et emploi " en rajoute sur les confusions et engendre des amalgames préjudiciables.

Le bonne focale, selon nous, est celle du Vivre ensemble sur les territoires de Bretagne, territoires sérieusement abîmés ces dernières années : des territoires sur lesquels se développent, élection après élection, ou bien un désintérêt et une défiance à l'égard de la chose publique ou bien, pire encore, une adhésion aux idées nauséabondes du repli égoïste et du rejet de l'autre.

La bonne focale, selon nous, est celle de l'opposition entre d'une part individualisme exacerbé et consommation excessive et d'autre part intérêt général et engagement individuel au service du collectif.

Bien entendu, nous savons que le Vivre Ensemble nécessite que chacune et chacun aient des conditions de vie acceptables pour regarder l'autre et le monde d'un oeil bienveillant.

Oui nous faisons nôtre la parole de Jaurès rappelant que " la République doit être laïque et sociale mais restera laïque parce qu'elle aura su être sociale ".

La question sociale est donc première pour créer les conditions du Vivre Ensemble.

Le Vivre ensemble ne peut cependant se réduire à cette seule dimension.

Comme le Service Civique ne peut pas se réduire à l'utilisation abusive de ce dispositif afin de remplacer des emplois par des missions de service civique.

Nous affirmons avec force que ce phénomène -certes inacceptable- est très minoritaire. Utilisé au sein de quelques administrations peut-être, au sein de quelques associations ultra-minoritaires sans doute.

Il relève de la responsabilité des pouvoirs publics d'une part, des acteurs de la société civile d'autre part, de veiller à ne pas laisser pervertir cet outil de l'engagement des jeunes dans un parcours éducatif. Oui, nous le proclamons, il s'agit bien là d'une période indemnisée du parcours du Jeune dans son cursus de formation d'adulte épanoui et ouvert sur le monde qui l'entoure.

Regardons avec un peu de recul ce que signifie, pour les jeunes concernés, leur vécu du service civique. Ils ont une opinion favorable à 89 % de leur passage en SC. Ils sont 91 % à avoir eu le sentiment d'être utiles et à le recommander à leurs amis.

Agissons ensemble pour que les conditions d'accueil des jeunes dans des missions de SC soient conformes à l'esprit du SC.

Poursuivons la réorientation par le Conseil régional de sa politique de soutien à l'engagement des jeunes par le service civique.

Et enfin, au sein de cette assemblée, au-delà de ce qui peut nous diviser sur d'autres questions également importantes, travaillons ensemble à privilégier cet engagement au service du collectif, travaillons ensemble à privilégier ce passage par l'éducation non-formelle pour permettre au Jeune de poursuivre sa construction d'une identité heureuse en conformité avec la Fraternité et plus généralement avec les valeurs de notre République.

Pour conclure, je vais faire appel au petit Nicolas.

Nicolas est l'un des 5 jeunes qui terminaient la semaine dernière leur Service civique au sein d'une association bretonne.

Au cours d'un temps convivial organisé par ces jeunes pour nous remercier de les avoir accueillis pendant 8 mois sur des missions diverses, Nicolas nous a dit, sous les yeux émus de ses nouvelles amies Camille, Manaïsha, Pauline et Hélène :

“ Pendant ces 8 mois, j'ai grandi. Pendant ces 8 mois j'ai appris à me faire confiance et à faire confiance aux autres. Pour tout cela, je vous remercie. Vraiment. ”

Je vous remercie de votre écoute.



## Intervention de Mme Élisabeth HERVÉ Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord entre la FRCIVAM et Interbio Bretagne (IBB)

### **Mission N° I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale**

Nous soutenons les programmes engagés en faveur d'un aménagement équilibré du territoire, axés sur la cohésion des territoires, l'observation des dynamiques territoriales afin d'anticiper les mutations, et promouvoir la santé publique sur l'ensemble du territoire. Une politique territoriale de l'alimentation répond à des objectifs plébiscités par les consommateurs et les producteurs, ce sont des approches où le travail s'oriente vers la captation maximale de la valeur ajoutée par le producteur et non les intermédiaires, différemment de ce qui existe dans les filières.

### **Mission N° II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité**

Nous appuyons l'intérêt du **programme 231** construit pour soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural.

La mobilisation de tous les dispositifs est nécessaire pour accompagner chaque acteur à partir de ses besoins et son état d'avancement. Un certain nombre de structures, dont celle que nous représentons, ont pendant longtemps été précurseurs sur ce type d'approche, tâtonnant, expérimentant, travaillant en lien étroit avec les acteurs du territoire. Ces structures sont désormais reconnues dans l'efficacité et l'efficience des accompagnements initiés, de par la globalité dans l'approche proposée : ce sont des résultats techniques obtenus, une manière de travailler innovante, une cohérence d'analyse et d'accompagnement au niveau de la ferme, du système d'exploitation, de l'impact sur le territoire. Des structures qui participent pleinement à l'aménagement rural dans la durée, dans la mesure où l'on ne met pas en péril financier leur fonctionnement.

### **Mission N° VI - Pour une exemplarité environnementale**

Accompagner les actions de structuration, de mutation économique, de développement de la valeur ajoutée, nécessite travail de fond, collaboration, animation, pour une exemplarité environnementale dont l'efficacité entraîne souvent une coopération et une socialisation entre acteurs. Le critère principal pour une réussite de cette approche réside dans le temps passé à l'échange de pratiques. Un temps qui reste paradoxalement difficile à être pris en compte, dans notre société cartésienne.

### **Programme 611**

Nous prenons en compte l'amélioration souhaitée de la qualité de l'eau par la promotion d'avancées collectives. Elle contribue effectivement à atteindre les objectifs fixés par la directive Cadre sur l'Eau, la DCE, avec l'exigence de 2017.

Nous tenons à saluer les différentes approches qui tendent à favoriser ces avancées collectives sur la qualité de l'eau, en particulier le programme engagé par « Eau du Bassin Rennais », où la démarche vise à faire évoluer les modes de productions agricoles en utilisant le levier économique, en complément des autres actions (formations, démonstrations, conseils techniques individuels et collectifs, contrat de Mesures Agri-Environnementales). Cette valorisation est engagée sous l'angle des marchés publics pour la restauration collective, et une autre par le marché grand public avec le développement d'un signe de qualité.

## **Mission N° XI - Fonds de gestion des crédits européens**

### **1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020**

La consommation de l'enveloppe FEADER, démarrée fortement dès 2015, a été le fait d'agriculteurs déjà sensibilisés à la problématique MAEC. L'enjeu est important pour l'année en cours et surtout en 2017 : de nouveaux signataires contracteront ces mesures, nécessitant un accompagnement de fond ainsi qu'une diversité d'accompagnement. Des équipes nombreuses, avec les moyens adéquats pour leur fonctionnement, sont nécessaires pour garantir l'efficacité et le suivi de ce travail.



## Intervention de Mme Françoise LE LOARER Comité régional CGT de Bretagne

Tout comme le CESER, la CGT se félicite que le Conseil régional dans son Rapport d'Activité et de Développement Durable intègre un rapport spécifique sur l'égalité femmes-hommes.

Ceci souligne la politique volontariste menée ces dernières années par le Conseil régional sur cette question majeure et transversale. La CGT a particulièrement apprécié tout le travail d'organisation et de préparation des Biennales de l'Égalité et y a activement participé.

La CGT souhaite que cette dynamique soit maintenue et soutenue car les besoins et les marges de progrès sont immenses et ce dans quasiment tous les champs de la vie sociale, économique, politique et culturelle.

Rappelons pour ne citer que quelques chiffres que la rémunération des femmes est toujours inférieure de 24 à 30 % à celle des hommes, que le montant des pensions des femmes est de 42 % plus faible que celui des hommes etc.

L'avis du CESER le souligne, une réelle politique en faveur de l'égalité réelle ne peut être menée qu'en articulant de manière cohérente l'intervention des différentes institutions, administrations, collectivités et acteurs privés et publics. Or, si l'action de la région est volontariste, on ne peut que déplorer le décalage entre le dire et le faire du gouvernement sur ces questions.

Que penser du recul de l'Éducation Nationale qui a cédé à la pression de lobbies rétrogrades en annulant purement et simplement le projet pédagogique à destination des jeunes autour des ABC de l'Égalité il y a deux ans ?

Que penser de la réelle volonté d'atteindre l'Égalité réelle quand un projet de Loi très controversé veut donner la possibilité aux employeurs de pouvoir faire varier avec des délais de prévenance très courts, les horaires de travail des salariés-es, rendant ainsi l'articulation vie-familiale/vie professionnelle très difficile, ce dont on sait que ce sont les femmes qui pâtissent le plus ?

Seule une politique volontariste, concertée et transversale menée à tous les niveaux, garantie par un socle juridique qui protège et non qui fragilise, pourra permettre de tendre vers l'égalité réelle qui est l'objectif auquel toute société humaniste et de progrès doit aspirer.



## Intervention de M. François HERVIEUX Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Par accord entre CLCV et l'UFC – Que Choisir

Nous souhaitons remercier la région Bretagne pour l'élaboration de ce document au combien instructif sur son action au regard des enjeux démocratiques de participation, des enjeux économiques et d'équilibre des territoires ainsi que des enjeux environnementaux afin de préserver les capacités de renouvellement des ressources pour les générations futures.

Plusieurs points ont attirés notre attention :

Au regard des enjeux démocratique, la place faite aux acteurs de la société civile est importante que ce soit le CESER, les Conseil de développement et bien d'autres espaces de concertation comme le plan breton pour l'eau au travers de la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques.

Au regard des enjeux économique, nous apprécions le développement du haut débit dans une volonté de le répartir sur tout le territoire, mais aussi, le développement des transports ferroviaires et la volonté d'y associer les différents acteurs autour des gares afin que chacune devienne à sa mesure un point de transports multimodal.

Au regard des enjeux environnementaux, nous apprécions l'engagement de la Bretagne sur le domaine de l'énergie, sur sa volonté de porter un plan déchet exemplaire mettant la priorité sur leur réduction et la volonté de mettre tous les acteurs de l'eau autour de la résolution d'un problème qui handicap depuis longtemps la Bretagne.

Néanmoins la CLCV souhaiterait attirer l'attention sur quelques points qui nécessiteront dans l'avenir des changements de pratique.

Le premier concerne l'engagement dans la recherche sur l'eau, nous l'avons bien vu dans la préparation du programme Régional santé environnement. Le doute existe chez les habitants et d'autres acteurs concernant la transparence des données et la volonté réelles d'agir sur des leviers efficaces remettant en cause des richesses économiques porteuses d'emplois. Quand la santé nécessite la prise en compte de l'ammoniac dans l'air, la prise en compte du radon dans la construction, un regard sur les pesticides ou les antibiotiques de la médecine pharmaceutique ou vétérinaire dans l'eau, nous devons rechercher la vérité et y mettre les moyens.

Le deuxième concerne la transition de notre agriculture, nous reconnaissons l'action de la région dans l'accompagnement de la production biologique en Bretagne, mais si la région a pris des mesures, les résultats ne sont pas à la hauteur de la progression de la demande des consommateurs. De plus, il nous faut accompagner la nécessaire baisse de consommation de viande par individu, c'est une nécessité pour notre santé mais également pour que chacun puisse se nourrir sur cette planète. La région Bretagne se doit de trouver des leviers supplémentaires en ce domaine.

Le troisième point concerne la jeunesse, elle est une priorité du conseil régional depuis plusieurs années et de nombreux outils ont permis des améliorations notables. Nous voulons néanmoins attirer l'attention des élus régionaux sur les rémunérations des stagiaires de la formation professionnelles actuellement rémunéré à hauteur de 330 € mensuel quand ceux qui perçoivent la garantie jeune touche 460 € par mois pendant 1an pour chercher du travail et faire des stages en entreprises. Est-ce normal pour un jeune de 22 ans sortit du

système scolaire et s'activant 40 h par semaine pour acquérir des compétences de vivre avec aussi peu ? Les consommateurs que nous sommes tous connaissent la réponse, c'est très difficile et cette différence avec la garantie jeune nous semble incohérente.

Le développement durable est forcément soutenable et demande des efforts supplémentaires et donc des ressources qu'il nous faudra trouver.



## Intervention de M. David RIOU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT remercie le Conseil Régional pour ce rapport d'activité important et intéressant et qui évolue positivement au fil des années. Ce document contribuera et sera utile au CESER pour exercer sa nouvelle mission d'évaluation des politiques publiques, qui concerne non seulement les activités du Conseil Régional mais aussi celles de l'État et des autres collectivités.

Il est donc regrettable qu'à la date d'une session plénière du CESER soient programmées une réunion du CREFOP et une CTAP, ce qui oblige certains membres du CESER à des choix très difficiles et les empêche de partager nos travaux notamment sur ce bilan d'activité.

Concernant les indicateurs, nous constatons que des informations et des données diffusées dans les différentes conférences et comités régionaux thématiques ou sectoriels n'apparaissent pas dans le RADD. La CFDT regrette de ne pas y retrouver ces informations également dans le RADD.

La CFDT regrette le retard pris dans la mise en place de l'observatoire des territoires qui se limite pour l'instant à la simple création d'une base de données. Cet observatoire, ainsi que l'avait souligné le CESER dans son rapport sur les « dynamiques territoriales » permettrait d'avoir une vision précise du développement économique et social des territoires mais également une vision globale de l'action publique sur les territoires. Un tel observatoire devient encore plus important à l'heure où la loi Notre va bouleverser le paysage politico-administratif de notre région et la répartition des compétences entre collectivités.

Concernant les politiques emploi formation, le RADD fait la preuve dans ses indicateurs que trop de changements dans la réglementation nuit à l'efficacité des mesures mises en place. Dans la période, stabiliser les dispositifs pour les rendre cohérents, justes et lisibles pour tous les acteurs, constitue un réel enjeu. La CFDT sera également attentive à l'évolution des indicateurs concernant la politique envers les Lycées en lien avec le PPI. En effet, faute d'objectifs ciblés, il est difficile de mesurer l'impact de la politique régionale sur l'état des lycées alors que manifestement des problèmes perdurent à la fois sur la sécurité, l'efficacité énergétique et l'état des bâtiments, l'accessibilité, les réseaux informatique, l'accès au haut débit et l'accueil des lycéens en particulier sur le bassin rennais.

Concernant la politique territoriale, pour la CFDT il est très important que les conseils de développement et le CESER contribuent à la construction des indicateurs. La CFDT s'interroge d'ailleurs sur l'évolution du rôle des conseils de développement compte tenu des modifications en cours des périmètres des EPCI et de l'impact sur les Pays. Nous craignons une dilution des lieux de décisions et une moindre association de la société civile aux prises de décisions sur les territoires.

Pour la CFDT le CESER doit être associé à l'évolution de la politique territoriale du Conseil Régional et aux choix qui seront faits pour la contractualisation lors de la révision des contrats en 2017.

Nous avons également des craintes sur les conséquences de ce redécoupage territorial sur les fonds européens contractualisés avec les Pays et donc, sur le risque de remise en cause de certains financements.



## Intervention de M. Daniel PIQUET-PELLORCE Bretagne Vivante - SEPONB

Le rapport d'activité et de développement durable a pour but de « mieux faire partager les politiques publiques, rendre compte des stratégies, des actions que la Région met en œuvre avec les moyens qui leur sont alloués au cours de l'année, et au final, conforter la qualité de l'action publique régionale ». Aujourd'hui des politiques régionales majeures sont développées pour une part non négligeable dans un cadre de contractualisation avec l'État et l'Union Européenne. Ceci s'est accentué particulièrement depuis que la Région est devenue délégataire de la gestion d'une part importante des fonds européens. Aussi il nous semble qu'il serait utile de repenser la présentation de chaque politique régionale de façon claire et complète, quelques soient les sources de financement, quitte ensuite à faire des tableaux récapitulatifs généraux par source.

A titre d'exemples :

- en agriculture les objectifs des programmes 231 et 232 et une bonne partie des objectifs du FEADER sont très proches, et c'est très bien ainsi. Pour quoi faut-il les traiter séparément ? On voit que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui représentent une action majeure en politique agricole apparaissent dans le programme 231 et dans le FEADER sans y prendre toute leur place. De même on trouve dans l'objectif 3 du FEADER des éléments de la mission VI, et avoir une vue, et une seule, sur le bocage, élément fort de paysage et participant à la trame verte et bleue, ou bien compter les espaces Natura 2000 dans le maillage régional des espaces naturels, apporterait cohérence.

On peut trouver autant d'exemples pour ce qui concerne le FEDER et la mission II.

Nous sommes bien conscients que l'exercice à réaliser n'est pas simple et demande une petite révolution.

Pour nous, ceci devrait accompagner les petites révolutions actuelles que représentent la délégation à la Région d'une partie significative des fonds européens ainsi que les lois NOTRe et MAPTAM. Il nous semble que c'est maintenant qu'il faut franchir le pas pour aller vers plus de cohérence et de clarté !



J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

Comme l'a dénoncé notre représentant au comité de suivi des fonds européens, certaines associations de protection de l'environnement qui pourraient et voudraient prétendre à candidater sur certains de ces programmes européens, en fait ne le peuvent pas. Les raisons sont essentiellement financières. En effet il faut financer en régie au moins 20% du projet et il faut faire une avance de trésorerie pour un remboursement par l'Europe seulement une ou plusieurs années plus tard. Les associations comme beaucoup d'autres petites structures, sont porteuses de dynamique et de projets sur le territoire mais ne peuvent donc pas participer à ces programmes européens à cause de ces problèmes de coûts, de délais de remboursement et de complexité tant dans l'établissement des dossiers que dans leur gestion. Elles souhaiteraient que la Région réfléchisse à une aide aux associations au montage de ces dossiers européens ainsi qu'à une résolution du problème d'avance budgétaire.

Par ailleurs nous nous interrogeons sur le fait que rien ne soit programmé dans le cadre de la rubrique « réserves naturelles et continuité écologique » de l'objectif 3 du FEADER.



## Intervention de M. Alain THOMAS Bretagne Vivante - SEPNEB

Mission VI - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

L'évolution récente du cadre législatif fait de la Région la collectivité territoriale cheffe de file en matière de biodiversité et cette nouvelle responsabilité doit en particulier s'affirmer au travers du futur outil de planification, le SRADDET, outil intégrateur de plusieurs plans thématiques ou sectoriels comme le SRCE adopté en 2015 à l'issue d'une concertation approfondie.

Le SRCE entre dans sa phase opérationnelle, un plan d'actions stratégique détaillé, ambitieux sur les principes, a été présenté le 20 mai dernier à Loudéac et, dans ce RADD 2015, la Région le place au cœur de sa politique en faveur de la biodiversité.

A ce stade, nos associations s'interrogent sur les points suivants. :

La portée du SCRE intégré au SRADDET :

La préservation comme la restauration des continuités écologiques au travers du concept de la Trame Verte et Bleue que définit à l'échelle régionale chaque SCRE a été considérée comme un objectif prioritaire, dès le Grenelle de l'Environnement, pour enrayer l'érosion de la biodiversité sur le territoire national. Nous observons qu'à l'échelon régional, le programme d'actions stratégique du SRCE breton parle de montée en puissance de la séquence « Éviter, réduire, compenser » et en fait un des 10 chantiers prioritaires du dispositif. Nous espérons voir là le signe d'une volonté du Conseil régional de donner toute sa place à notre SRCE dans le futur SRADDET, plan auquel les associations de protection de l'environnement pourraient participer, ce qui ne semble pas acquis à ce jour.

Le croisement des politiques en faveur de la biodiversité et leur évaluation :

Les actions en faveur de la biodiversité et des paysages ne se limitent pas à celles du programme 621 du RADD et pour lesquelles la Région est l'opérateur direct. Cette question est fondamentalement transversale comme le montre le SRCE qui intègre des volets Territoires agricoles, Milieux forestiers, Nature en Ville pour la mise en œuvre de la TVB. Dans une logique de complémentarité, les projets territoriaux en faveur de cette TVB soutenus par la Région pourront bénéficier de fonds FEADER Continuités écologiques à partir du second semestre 2016.

Se pose donc la question des conditions d'une évaluation croisée, continue et fiable des résultats de ces différents dispositifs ainsi que de leur présentation dans un RADD adapté.

Connaissance, recueil des données sur le terrain et la place des associations naturalistes :

Le SRCE devant dorénavant se décliner aux échelles infra-régionales, la Région s'engage en conséquence à apporter animation régionale, cadres méthodologiques et divers soutiens financiers. Parmi les besoins des porteurs de projets va sûrement apparaître la mise à jour des connaissances sur la répartition des espèces et l'état des milieux au plus près des territoires. La collecte des données de terrain va devoir s'amplifier. Dans cette perspective, la Région pourra s'appuyer sur les réseaux associatifs spécialisés et favoriser les collaborations entre elles et les collectivités locales.

	<b>Intervention de Mme Anne LE MENN</b> Personnalité qualifiée
--	---

Le Rapport Égalité Femmes-Hommes démontre la volonté de la région d'une transparence sur les progrès et les axes d'amélioration à réaliser pour que l'Égalité soit réelle. On ne peut que saluer la qualité et l'exhaustivité de ce rapport.

Il reste effectivement des progrès à faire, par exemple sur la qualité de l'emploi : en effet si les femmes représentent 56 % des effectifs de la région Bretagne, elles sont surtout représentées sur les catégories les plus basses et un écart de rémunération de 12 % demeure, principalement sur les catégories A écart qui atteint alors 18 %. En tout état de cause, la Région est fortement mobilisée et les inégalités sont moins prégnantes que sur le plan national.

Sur l'accès à l'emploi, les femmes de + plus de 50 ans sont les plus touchées par le chômage avec une augmentation de 12,4 % pour les femmes contre 11,4 pour les hommes, l'ensemble de cette population de + de 50 ans représentant **25,1 %** des demandeurs d'emploi.

Sur l'âge, il faut maintenant faire la distinction entre les plus de 50 ans et les plus de 55 ans. En effet les femmes âgées de 55 à 69 ans sont très touchées par l'augmentation du chômage du chômage (+ 29 %). En effet, on constate une augmentation très sensible des femmes recherchant un emploi alimentaire après 60 ou 65 ans (sur une population de 300 personnes suivies, augmentation de 66 % de femmes n'ayant pas encore leur droit à la retraite ou ayant une retraite inférieure à 800 €/mois.

Au vu du vieillissement de la population, de la retraite plus tardive et des préjugés empêchant l'embauche des seniors, on peut parler de grande précarité s'accroissant inexorablement pour tous les seniors, mais principalement pour les femmes.

Je pense qu'il est urgent de mener des actions volontaristes en faveur des seniors qui doivent travailler plus longtemps mais qui peinent à retrouver un emploi, car les à-priori en France sur la capacité des seniors est très forte.

J'émet le vœu aujourd'hui que ce travail volontariste de la région en matière d'Égalité Femmes-Hommes permettent de réduire les inégalités sociales et traversent ainsi l'ensemble de la société qui sera demain celle d'un plus grand partage ou sera celle du chaos.